

Le programme d'actions

synergence[®]
ingénierie & communication
du développement durable


PAYS Yon & Vie



L'engagement des collectivités

Le Pays Yon et Vie s'est engagé en 2009, sans obligation légale, dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial. Ce Plan Climat constitue la réponse du Pays aux défis du changement climatique et traduit la volonté de mobiliser le plus largement possible pour que la réduction des émissions de CO² du territoire soit significative à court, moyen et long termes, dans le champ de nos compétences locales.

Par leurs choix de transport, de consommation, d'habitat et d'énergie, les citoyens contribuent pour une part importante aux émissions de gaz à effet de serre : les collectivités territoriales, dans leurs domaines de compétence, doivent leur permettre d'effectuer ces choix en participant à l'effort collectif contre le changement climatique.

Après la réalisation d'un Bilan Carbone, réalisé en 2010, le Pays a choisi d'associer un maximum d'acteurs (élus, entreprises, associations, acteurs institutionnels, habitants...) aux réflexions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020, et mieux adapter le territoire aux conséquences prévisibles du changement climatique. Cette consultation, qui a réuni plus de 200 personnes, a permis, lors des ateliers thématiques, un véritable foisonnement d'idées et d'initiatives, parmi lesquelles les collectivités ont eu la lourde responsabilité de choisir.

A l'issue de cette démarche, un pré-projet de programme d'actions a donc été élaboré puis soumis aux principaux acteurs compétents pour le mettre en œuvre aux côtés du Pays, en l'occurrence La Roche sur Yon Agglomération¹ et la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Ces acteurs essentiels du Plan Climat ont donc intégré dans leurs programmes d'actions, en les adaptant à leurs volontés politiques et à leurs moyens, une grande partie des propositions du Pays Yon et Vie.

Ce programme d'actions, fruit des échanges entre le Pays Yon et Vie et les intercommunalités qui le composent, a été validé par le Comité Syndical du 10 mai 2012.

Le programme d'actions s'organise autour de 6 axes stratégiques mis en évidence lors de la concertation :

1. Penser le territoire de demain
2. Construire la mobilité alternative
3. Structurer un parc bâti moins énergivore
4. Vers une politique énergétique territoriale
5. Impulser des modes de vie plus responsables
6. L'exemplarité des collectivités du Pays

Il comporte 29 actions qui constituent, pour le Pays et les intercommunalités, une « feuille de route » à court, moyen ou long terme, selon les priorités qui seront définies et les moyens financiers, matériels et humains susceptibles d'être mis en œuvre. Pour chacune d'entre elles un maître d'ouvrage et des partenaires potentiels ont été définis, les 3 principaux maîtres d'ouvrage étant le Pays, La Roche sur Yon Agglomération seule, ou les 2 intercommunalités.

Certaines actions trouveront un écho ou une traduction dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours de révision, qui doit logiquement intégrer les préconisations du Plan Climat.

Ce Plan Climat s'inscrit dans une démarche de responsabilisation collective et individuelle qui vise à prouver que l'action est souhaitable, souhaitée et possible.

Jacques AUXIETTE

Président

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Régis PLISSON

Président

Ctés de Ces Vie et Boulogne

Pierre BEGNAULT

Président

La Roche sur Yon Agglomération

¹ L'agglomération est d'ailleurs tenue, aux termes de la loi Grenelle 2, de réaliser un Plan Climat, tout comme la Ville de La Roche sur Yon dans son Agenda 21.

SOMMAIRE

L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES	3
LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN CLIMAT	6
ARCHITECTURE GLOBALE DU PROGRAMME D' ACTIONS	7
L'ORGANISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS	8
LES PILOTES	8
LE TABLEAU DE SYNTHESE ET LES FICHES ACTIONS	9
AXE 1 : PENSER LE TERRITOIRE DE DEMAIN	11
1 – ELABORER UN PLAN D' AMENAGEMENT A L' ECHELLE DU PAYS YON ET VIE	11
2 – RENFORCER L' OBSERVATOIRE DE L' AGRICULTURE	13
3 – INCITER A LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX QUARTIERS DENSES	15
4 – REVOIR LES QUARTIERS EXISTANTS A L' AUNE DES ENJEUX CLIMATIQUES	17
AXE 2 : CONSTRUIRE UNE MOBILITE ALTERNATIVE	19
5 – ELABORER UNE STRATEGIE DE MOBILITE DURABLE A L' ECHELLE DU PAYS	19
6 – ENCOURAGER LE RECOURS AUX TRANSPORTS COLLECTIFS	21
7 – DEVELOPPER L' USAGE COLLECTIF DE LA VOITURE	23
8 – RENFORCER LA PRATIQUE DU VELO	25
9 – METTRE EN ŒUVRE UNE CENTRALE DE MOBILITE	27
10 – VALORISER ET DEVELOPPER LES BONNES PRATIQUES DE PARTAGE DE LA VOIRIE	29
11 – UTILISER LE STATIONNEMENT COMME LEVIER DE CHANGEMENT MODAL	31
12 – PROMOUVOIR LES PLANS DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE)	33
AXE 3 : STRUCTURER UN PARC BATI MOINS ENERGIVORE	35
13 – CREER ET COORDONNER LES OUTILS POUR INCITER ET ACCELERER LA RENOVATION DES LOGEMENTS ET MOBILISER LES PARTENAIRES	35
AXE 4 : VERS UNE POLITIQUE ENERGETIQUE TERRITORIALE	37
14 – ETUDIER LA POSSIBILITE DE DEVELOPPEMENT DE L' EOLIEN SUR LE TERRITOIRE	37
15 – PROMOUVOIR LE SOLAIRE THERMIQUE	38
16 – ANALYSER LE POTENTIEL ET INITIER LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE	39
17 – PRENDRE EN COMPTE LA QUESTION DU REMPLACEMENT DES CHAUDIERES D' ANCIENNE GENERATION DANS LES DISPOSITIFS D' AIDE A LA RENOVATION DU BATI	41
18 – DEVELOPPER LE CONCEPT DE RESEAU ELECTRIQUE INTELLIGENT SUR LE PAYS	43
AXE 5 : IMPULSER DES MODES DE VIE PLUS RESPONSABLES	44
19 – VALORISER ET METTRE EN SYNERGIE LES ENTREPRISES ENGAGEES	44
20 – REPERTORIER LES INITIATIVES D' ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	46
21 – SENSIBILISER LES ELEVES A LA CONSOMMATION RESPONSABLE	48
22 – SENSIBILISER LES HABITANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	50
23 – MOBILISER UN RESEAU D' HABITANTS ECO-EXEMPLAIRES	51
AXE 6 : L' EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES	53
24 – VALORISER LES INITIATIVES EXEMPLAIRES DES COLLECTIVITES	53
25 – REALISER UN PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ADMINISTRATIONS	55
26 – AMELIORER L' EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS	57
27 – ACCOMPAGNER LE PLAN DE RENOVATION DES ECOLES	59
28 – SENSIBILISER LES USAGERS A LA BONNE UTILISATION DES BATIMENTS PUBLICS	61
29 – DIMINUER L' IMPACT DE L' ECLAIRAGE PUBLIC	62
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL VALIDANT LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS YON ET VIE	63

Les axes stratégiques du Plan Climat

L'objectif du Plan Climat est le Facteur 4, c'est-à-dire la division par quatre des émissions de Gaz à Effet de Serre. Les acteurs du territoire, à travers les concertations, ont dessiné les actions, secteur par secteur, à engager pour placer le Pays sur la trajectoire du Facteur 4. Ces secteurs sont rappelés ci-dessous.

Axe 1 : L'aménagement du territoire adapté aux enjeux

Lutter contre le changement climatique demande des modifications radicales du quotidien des citoyens qui devront faire évoluer leur façon de se loger, de se déplacer, de produire, et de consommer. L'aménagement du territoire doit donc être repensé pour faciliter ces changements tout en préservant les capacités d'épanouissement des individus et l'attractivité du territoire.

Le nouveau projet de développement territorial doit prendre en compte les besoins-clés des citoyens : des formes d'habitat économes en espace et en énergie, faciles d'usage et à des prix abordables, des services urbains de proximité, des distances domicile-travail réduites et des espaces de respiration – zones vertes, berges des rivières et ruisseaux – qui contribuent à la qualité de vie. Il doit aussi intégrer l'arrivée en Vendée de 240 000 nouveaux habitants d'ici 2030.

L'enjeu majeur est donc bien de faire coïncider le Pays souhaitable et le Pays désiré. Le Plan Climat doit permettre d'accompagner et de réussir cette mutation indispensable pour atteindre le Facteur 4.

Axe 2 : La mobilité et les transports sobres en carbone

Avec 34 % des émissions de GES, le secteur des transports représente le premier poste d'émissions nationales. La tendance actuelle est inquiétante puisque les émissions de GES dues au transport routier ont augmenté de 18% depuis 1990 (chiffres ADEME), absorbant ainsi une grande partie des réductions des émissions gagnées par les autres secteurs.

Sur le Pays, les transports représentent avec 45% des émissions le poste le plus important. Les infrastructures, construites exclusivement pour la voiture, seront repensées progressivement et les transports alternatifs encouragés.

Axe 3 : Le développement d'un parc bâti moins énergivore

Sur le Pays Yon et Vie, le bâti représente le 2^{ème} poste émetteur de GES avec 24% des émissions totales (en intégrant les émissions dues aux bâtiments industriels). Ce pourcentage, inférieur au taux national, s'explique par le caractère rural du territoire et la prépondérance du poste « transports ».

Pour diminuer l'impact des bâtiments, il est nécessaire de construire des logements efficaces, mais surtout accélérer le processus de rénovation de ceux existants.

Axe 4 : La construction de la politique énergétique territoriale

La France s'est vue attribuer un objectif de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2020 (6,6% en 2007). Pour répondre à cet objectif ambitieux, les énergies renouvelables doivent intégrer tous les espaces et secteurs possibles. Pour atteindre le Facteur 4 en 2050, les collectivités du Pays Yon et Vie diminueront d'une part les consommations énergétiques, et d'autre part, développeront considérablement les énergies renouvelables.

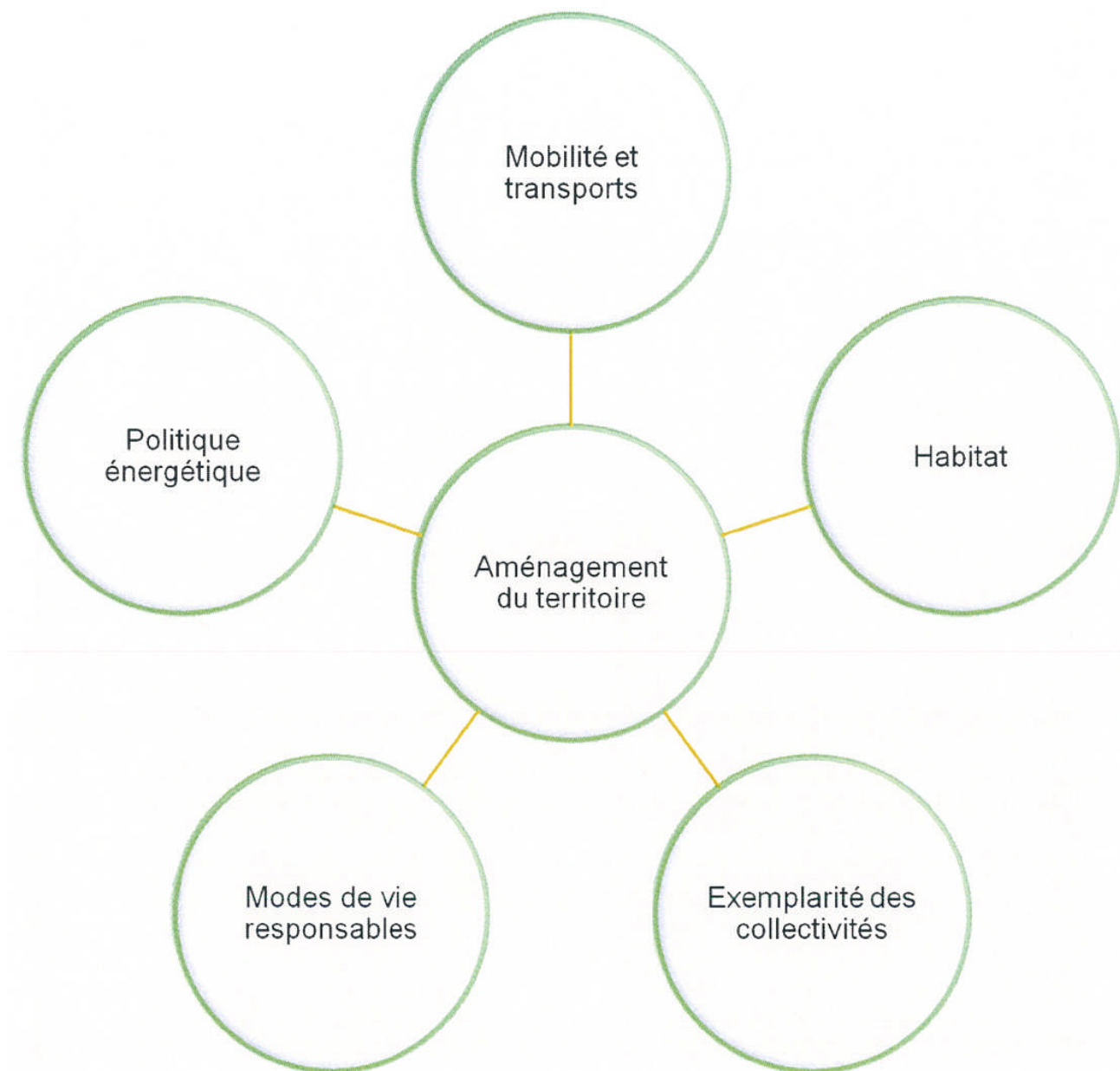
Axe 5 : La promotion de modes de vie responsables

A l'échelle du Pays, la production et la consommation de biens et de services représentent 27% du Bilan Carbone® du territoire. Il s'agit donc d'accompagner les entreprises, le monde agricole et les citoyens pour produire et consommer de manière plus responsable.

Axe 6 : L'exemplarité des collectivités

Via le Plan Climat, les collectivités du Pays proposent au territoire un « défi quotidien » pour lutter contre le changement climatique. Ce défi, elles doivent se le poser au sein de leurs administrations.

Architecture globale du programme d'actions



L'organisation du programme d'actions

Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, porteur de la démarche de construction du programme d'actions, ne dispose pas des compétences pour mettre en place les diverses actions retenues dans ce programme. Le Plan Climat du Pays Yon et Vie est donc une politique qui sera portée par différents acteurs.

Les actions sont ici compilées par axe, et chaque porteur aura la possibilité de s'en saisir dans ses politiques propres. On dénombre trois types d'actions :

- ◆ celles dont la mise en œuvre sera assurée par le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie ;
- ◆ celles, majoritaires du fait de leurs compétences, portées par les intercommunalités : ensemble ou individuellement ;
- ◆ celles, enfin, dont le portage revient à des acteurs divers et engagés du territoire.

Le programme d'actions est regroupé dans un tableau par axe dans les pages suivantes.

Les pilotes

Le Plan Climat est une politique territoriale qui ne sera pas à la seule charge du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, mais bien un programme d'actions engageant différents acteurs du Pays.

Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Installé depuis 2002, le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie regroupe La Roche-sur-Yon Agglomération, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et leurs 23 communes.

Sa mission première est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Il peut également porter différentes actions innovantes et complémentaires aux politiques menées par les collectivités du territoire.

Les intercommunalités au cœur des enjeux

Le Pays Yon et Vie accueille deux intercommunalités : la Communauté de Communes Vie et Boulogne et La Roche-sur-Yon Agglomération. Elles disposent des compétences suivantes :

La Roche-sur-Yon Agglomération	Vie et Boulogne
Développement et animation économique	Développement économique
Aménagement de l'espace et gestion des transports	Aménagement de l'espace
Politique du logement	Politique du logement
Protection de l'environnement	Protection de l'environnement
Equipements culturels et sportifs (piscines, patinoire)	Actions culturelles
Action sociale	Action sociale
Assainissement (collectif et non collectif)	Gestion de la voirie et du réseau cyclable
Enseignement supérieur et recherche	Prévention routière et services de secours
Prévention routière et services de secours	
Petite enfance	

Du fait des politiques qu'elles animent, les intercommunalités, et notamment La Roche-sur-Yon Agglomération, ont un rôle important à jouer pour que le Plan Climat soit une réussite. En effet, ces collectivités ont les moyens d'influer sur les secteurs les plus émetteurs du Pays, les transports et le logement.

Les intercommunalités du Pays Yon et Vie partagent un nombre important de compétences. En matière d'aménagement du territoire notamment, elles peuvent contribuer à lutter contre le changement climatique.

La Roche-sur-Yon Agglomération

La Roche-sur-Yon Agglomération, du fait du territoire à caractère urbain qu'elle gère, et de sa compétence « Transports », est l'acteur qui aura le plus d'impacts énergétiques et climatiques en se saisissant du Plan Climat.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne

Il existe un potentiel éolien important sur le Pays Yon et Vie. Si le caractère urbain et la densité de population de La Roche-sur-Yon ne permet pas de développer cette source énergétique, la Communauté de Communes Vie et Boulogne gère d'ores et déjà un parc d'éoliennes sur le site de Beaufou. Elle entend agrandir ce parc et en créer un nouveau.

Les communes du Pays

Les travaux concertés avec les services des municipalités ont priorisé des actions à mener pour diminuer l'impact de l'éclairage public et du patrimoine bâti communal.

Les services pourront également travailler à améliorer l'usage qui est fait de ces bâtiments et promouvoir les énergies renouvelables.

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)

Le SyDEV a fortement participé à la construction du Plan Climat. Dans le cadre de ses compétences, il accompagne les collectivités, notamment pour diminuer l'impact de leurs patrimoines bâtis. Il entend également engager une action innovante portant sur un réseau électrique intelligent.

L'Espace Info Energie (EIE)

L'Espace Info Energie a pour rôle d'aider les citoyens à faire les meilleurs choix en matière d'énergie. Mais l'Espace Info Energie développe peu à peu son accompagnement, en portant des dispositifs innovants, sur la mobilité comme sur la mobilisation des citoyens.

Le tableau de synthèse et les fiches actions

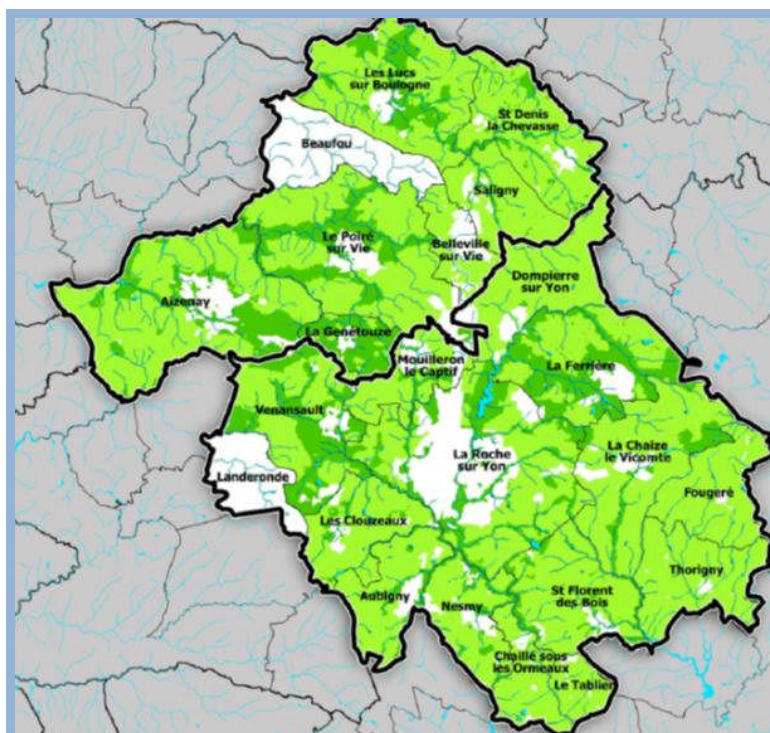
L'ensemble des actions est regroupé dans le tableau ci-joint. Dans la suite du document, les actions sont détaillées individuellement dans une fiche avec des objectifs généraux, spécifiques, des mesures opérationnelles...

Tableau de synthèse PCET Yon et Vie

les axes concernés	N°	intitulé de l'action	Pilotage	Partenaires	Commentaire
PENSER LE TERRITOIRE DE DEMAIN	VERS UN TERRITOIRE SOBRE EN CARBONE				
	1	Elaborer un plan d'aménagement à l'échelle du Pays Yon et vie	Syndicat Yon et Vie	les 2 intercommunalités, communes, CA 85	
	2	Renforcer l'observatoire de l'agriculture	Syndicat Yon et Vie	chambre d'agriculture, DDTM, fédérations locales de professionnels (FNSEA, confédération paysanne, GAB, DRAF)	
	3	Inciter à la construction de nouveaux quartiers denses	les 2 intercommunalités	communes, Syndicat Mixte, CAUE, DDTM, architectes urbaniste	
	4	Revoir les quartiers existants à l'aune des enjeux climatiques	les communes	les 2 intercommunalités, Syndicat Mixte, CAUE, DDTM, architectes urbaniste	
CONSTRUIRE UNE MOBILITE ALTERNATIVE	5	Elaborer une stratégie de mobilité durable à l'échelle du Pays	Syndicat Yon et Vie et Maîtrise d'ouvrage déléguée Agglomération sur le PTU	Syndicat Mixte, CC Vie et Boulogne, communes, CG 85, CR Pays de la Loire, associations d'usagers, Impuls'Yon, SNCF, CCI, Oryon	
	DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES				
	6	Encourager le recours aux transports collectifs	les 2 intercommunalités	CR Pays de la Loire, Syndicat Mixte, CG 85, SNCF, RFF, Etat, Impuls'Yon	action 6 et 6 bis regroupées en 1 seule
	7	Développer l'usage collectif de la voiture	les 2 intercommunalités	Syndicat Mixte, CG 85, CC Vie et Boulogne, communes, ADEME, association d'usagers des transports, associations de consommateurs	
	8	Renforcer la pratique du vélo	les 2 intercommunalités	Communes, Syndicat Mixte, associations d'usagers	
	SENSIBILISER AU PRINCIPE "BOUGER AUTREMENT"				
	9	Mettre en oeuvre une centrale de mobilité	La Roche-sur-Yon Agglomération	CR Pays de la Loire, Syndicat Mixte, communes, CG85, Espace Info Energie	pilotage Agglo car lié à une action spé de la DSP Transport (lien avec velo station)
	VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DES TRANSPORTS				
	10	Valoriser et développer les bonnes pratiques de partage de la voirie	les 2 intercommunalités	Syndicat Mixte, CG, associations d'usagers, de professionnels et les conseils de quartier, centrale de mobilité, association rue de l'Avenir	
	11	Utiliser le stationnement comme levier de changement modal	les 2 intercommunalités	Communes, Conseil Général, Conseil Régional, SNCF, Impuls'Yon, centres commerciaux	
	12	Promouvoir les Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE)	Syndicat Yon et Vie	les 2 Intercommunalités CG85, Oryon, Chambres consulaires, Syndicat mixte, Impulsyon, centrale de mobilité	
	STRUCTURER UN PARC BATI MOINS ENERGIVORE	13	Créer et coordonner les outils pour inciter et accélérer la rénovation des logements et mobiliser les partenaires.	les 2 intercommunalités (via OPAH et PLH)	Etat, Région Pays de la Loire, Conseil Général de la Vendée, Syndicat Mixte, communes, banques, bailleurs sociaux.
VERS UNE POLITIQUE ENERGETIQUE TERRITORIALE	ENERGIE RENOUVELABLE				
	14	Etudier la possibilité de développement de l'éolien sur le territoire	les 2 intercommunalités	Syndicat Mixte, communes, SyDEV, ADEME, Région pays de la Loire	
	15	Promouvoir le solaire thermique	les 2 intercommunalités	Communes, Syndicat Mixte, conseils de quartiers, professionnels de l'énergie, ADEME, SyDEV, bureaux d'études, installateurs, industriels, instituts de formation	Action s'intégrant en partie dans l'action 13
	ENERGIE ISSUE DE LA BIOMASSE				
	16	Analyser le potentiel et initier le développement de la filière bois-énergie	Syndicat Yon et vie	Intercommunalités et communes, CUMA (pilote technique), ONF, ADEME, ANAH, SyDEV, Chambre d'Agriculture	
	17	Prendre en compte la question du remplacement des chaudières d'ancienne génération dans les dispositifs d'aide à la rénovation du bâti	les 2 intercommunalités	Syndicat Mixte, communes, ADEME, EIE	Action maintenue mais suppression du fond spécifique, le soutien au remplacement des chaudières étant intégré dans les politiques de l'habitat des deux intercommunalités (PLH et OPAH) - cf. action 13
PROMOUVOIR L'INTELLIGENCE ENERGETQUE ET LA MAITRISE DE LA DEMANDE					
18	Développer le concept de réseau électrique intelligent sur le Pays	SyDEV	Communes, Syndicat Mixte, ERDF, ADEME		
IMPULSER DES MODES DE VIE PLUS RESPONSABLES	SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION VERTUEUX				
	19	Valoriser et mettre en synergie les entreprises engagées	Syndicat Yon et Vie (réflexion sur le potentiel) et maîtrise d'ouvrage déléguée aux intercommunalités	CCI/CMA, Communes, ADEME, Région	action a été revue: sans l'action spécifique du label local car l'agglo souhaite privilégier les labels nationaux déjà existants
	ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS DES MODES DE VIE RESPONSABLES				
	20	Répertorier les initiatives d'économie sociale et solidaire	Syndicat Yon et Vie	CRESS, Intercommunalités, Communes, Réseaux d'entreprises, Associations, Chambres consulaires et ADEME	une telle étude est déjà en cours, réalisée par la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire de l'agglo de spet 2011 à fev 2012
	21	Sensibiliser les élèves à la consommation responsable	Syndicat Yon et Vie	Communes, Ecoles, Intercommunalités, ACYAQ et Conseils de Quartier, SyDEV, ADEME, Associations locales et de parents d'élèves, Inspection Académique, ADEC, ELISE	
	22	Sensibiliser les habitants au changement climatique	Syndicat Yon et Vie	ADEME, Espace Info Energie, associations, intercommunalités, communes	
23	Mobiliser un réseau d'habitants éco-exemplaires	Espace info Energie	Syndicat Mixte, intercommunalités, communes volontaires, associations, ADEME	action déjà engagée avec le concours "famille à energie positive"	
L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ACTIVITES ECONOMIQUES				
	24	Valoriser les initiatives exemplaires des collectivités	Syndicat Yon et vie	Intercommunalités, Communes, Services de l'Etat, CAUE	
	TRANSPORTS ET MOBILITE DES AGENTS ET ELUS				
	25	Réaliser un Plan de Déplacements Inter-Administrations	La Roche-sur-Yon Agglomération	Communes, Syndicat Mixte, Impuls'Yon, services de l'Etat, CG 85, centrale de mobilité	action non renvoyée vers Syndicat car toutes les grandes adm sont sur LRSY (ville, CG, cité adm, DDTM, ...) et donc dans le périmètre PTU Agglo
	GESTION DES BATIMENTS PUBLICS				
	26	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics	communes	SyDEV, Syndicat Mixte, Intercommunalités, ADEME, CR Pays de la Loire	
	27	Accompagner le plan de rénovation des écoles	communes	SyDEV, Syndicat Mixte, Intercommunalités, ADEME, CR Pays de la Loire et associations d'écoles privées	
28	Sensibiliser les usagers à la bonne utilisation des bâtiments publics	communes	Intercommunalités, Syndicat Mixte, SyDEV, EIE, ADEME		
29	Diminuer l'impact de l'éclairage public	communes + 2 intercommunalités	Sydev		

Axe 1 : Penser le territoire de demain

1 – Elaborer un plan d'aménagement à l'échelle du Pays Yon et Vie



Le Pays est le bassin de vie pertinent pour penser les enjeux d'aménagement de façon à promouvoir un territoire à la fois attractif, agréable à vivre et sobre en carbone. Il convient de repenser l'aménagement de ce territoire, à moyen et long terme, en favorisant toutes les initiatives qui contribueront à la densification des espaces urbanisés, à la lutte contre le mitage de l'espace et à la préservation des espaces naturels et des terres agricoles. Ce schéma d'aménagement du Pays favorisera la mutualisation des équipements et des services pour limiter autant que possible l'artificialisation des sols par l'installation de nouvelles infrastructures.

L'instrument de cet aménagement adapté à l'impératif climatique est la révision du SCoT. Le SCoT révisé concrétisera les intentions d'aménagement conformes au Plan Climat et donnera, en tant que document prescriptif, un cadre aux PLU des communes pour mieux prendre en compte les enjeux.

La révision du SCoT intégrera les prescriptions suivantes :

- limitation de l'urbanisation,
- gestion différenciée de la surface habitable par logement selon les communes,
- encouragement à la densification verticale,
- promotion de la mixité sociale et fonctionnelle,
- inscription des enjeux de mutualisation de services et de promotion d'un urbanisme commercial adapté aux enjeux climat-énergie.

La révision du SCoT prendra également en compte l'instauration des trames vertes et bleues ayant pour objectif (selon la loi) « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

De manière complémentaire, la prise en compte des espaces naturels et des terres agricoles à préserver contribuera au maintien des activités agricoles et au développement des jardins partagés dans les ceintures urbaines.

Objectif général

Contribuer à l'aménagement d'un territoire répondant au défi du changement climatique.

Objectif spécifique

Réviser le SCoT pour intégrer les dispositions contribuant à lutter efficacement contre l'étalement urbain et le mitage du territoire. Ces intégrations permettront de minimiser les besoins de mobilité et donc de réduire à terme les émissions de GES du territoire.

Mesures opérationnelles proposées

- o Dans le SCoT actuel, repérer les dispositions qui apparaissent contraires aux objectifs de lutte contre le changement climatique.
- o En collaboration avec les collectivités et la Chambre d'Agriculture, recenser les zones à préserver et à densifier et mettre à jour régulièrement cette carte de la densification souhaitée.
- o Croiser le recensement des zones à densifier avec les projections d'augmentation de population.
- o Préciser, à partir des premières études, les objectifs de densification et de lutte contre le mitage à intégrer au futur SCoT.
- o Organiser une campagne de sensibilisation pour promouvoir le « territoire compact » et rendre ainsi plus acceptables les nouvelles orientations qui seront inscrites au SCoT.
- o Conduire une étude de faisabilité de la densification de certains lotissements.
- o Mettre en œuvre le projet d'élaboration des trames vertes et bleues dans le cadre de l'appel à projet monté avec la Région Pays de la Loire.

Axe concerné	Penser le territoire de demain	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires	Les 2 intercommunalités, communes et Chambre d'Agriculture	
Connexions stratégiques	PLU-PLH	
Calendrier de réalisation	Finalisation du projet de révision Révision du SCoT	2012-2015
Budget prévisionnel	Finalisation du projet de révision du SCoT dont Dossier d'Aménagement Commercial (DAC)	290 060 € 60 000 €
Indicateurs d'activités	Nombre de PLU mis en cohérence par rapport au SCoT révisé	
Indicateurs d'impacts	Nombre de logements par hectare sur le Pays Hectares conservés en espaces naturels et agricoles	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable. La révision du SCoT peut s'appuyer sur l'outil ADEME « Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) » pour intégrer fortement les logiques environnementales dans les projets d'aménagement.	

2 – Renforcer l’observatoire de l’agriculture



A l’heure actuelle, le Pays dispose d’un observatoire piloté par la Chambre d’Agriculture. Cet observatoire, en étroite relation avec les agriculteurs et leurs organisations professionnelles, doit être enrichi des objectifs de réduction de l’impact carbone lié à l’agriculture.

Une nouvelle mission à confier à l’observatoire consistera à réaliser un diagnostic des acteurs engagés dans des pratiques agricoles alternatives. Ce travail facilitera le déploiement des pratiques permettant de réduire les impacts climatiques tout en préservant une production de qualité.

L’une des déclinaisons de la politique agricole pourra être l’inscription au SCoT d’une volonté forte de préservation des espaces agricoles de qualité.

Objectif général

Asseoir les bases d’une politique agricole durable.

Objectif spécifique

Repérer les initiatives agricoles moins émettrices de GES.

Mesures opérationnelles

Seront confiées à l'observatoire différentes tâches :

- Repérer les initiatives agricoles alternatives (biologiques, périurbaines, etc.),
- Renforcer la mise en réseau des agriculteurs engagés dans des pratiques agricoles alternatives,
- Réaliser l'état des lieux des réserves foncières des collectivités sur le Pays,
- Anticiper les besoins d'extension ou d'installation d'agriculteurs de proximité,
- Recenser les types de cultures et leur dépendance à l'eau ; il convient de noter que la thématique de l'eau sera également abordée dans le SCoT, dont elle constitue un volet obligatoire de l'évaluation environnementale.

Axe concerné	Penser le territoire de demain	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires	Chambre d'agriculture, DDTM, Fédérations locales de professionnels (FNSEA, Confédération paysanne, GAB, DRAF)	
Connexions stratégiques	SCoT - PLU	
Calendrier de réalisation	Nouveau cahier des charges de l'observatoire	2012
	Mise en œuvre des nouvelles missions	2013-2015
Budget prévisionnel	Pilotage de la mission	50 K€
Indicateurs d'activités	Rapports	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

3 – Inciter à la construction de nouveaux quartiers denses



Il serait opportun que tout nouveau programme de construction soit conçu pour contribuer à la densification des espaces urbains existants. Les nouvelles opérations pourraient ainsi structurer des quartiers plus compacts, dans lesquels les services urbains seront aisément accessibles, limitant ainsi les besoins de mobilité.

Cette densification passerait par le développement de l'urbanisation verticale. Mais, pour prendre en compte les caractéristiques historiques de l'urbanisation sur le Pays, et la diversité des situations, cette verticalisation différenciée devrait être définie par commune, voire par quartier.

Pour densifier, les collectivités pourraient aussi limiter, à terme, la surface par habitation, en proposant également des limitations différenciées selon la commune et la zone à construire. Pour faciliter le changement de perception des habitants face à la densité, et accélérer la mutation, les collectivités pourraient proposer des projets architecturaux attractifs et agréables.

De son côté La Roche-sur-Yon Agglomération, dans le cadre du programme d'actions de son PLH, portera cette incitation à travers deux actions :

- son programme d'aides financières à l'habitat dont les aides à l'accession et au locatif social sont conditionnées à une maîtrise de la consommation foncière,
- la mise en place d'un groupe de réflexion habitat-foncier regroupant élus et techniciens.

Objectif général

Réduire les besoins de mobilité et les dépenses d'énergie par la densification urbaine.

Objectif spécifique

Intégrer les enjeux climat dans la construction des nouveaux quartiers.

Mesures opérationnelles proposées :

- o Favoriser les échanges d'expériences et la découverte de projets novateurs, peu consommateurs d'espaces et générateurs d'un « mieux habiter ensemble », pour faire progressivement évoluer la demande (Inciter à s'appuyer sur l'outil ZAC pour construire ces nouveaux quartiers, privilégier pour chaque projet une concertation préalable intégrant professionnels et citoyens),
- o Engager un programme de sensibilisation des promoteurs de construction pavillonnaire pour qu'ils fassent évoluer leur offre,
- o Mettre en place un groupe de réflexion habitat-foncier pour favoriser une approche durable et globale des lotissements (prise en compte des déplacements, de la question énergétique...), au travers des actions menées par les 2 intercommunalités en faveur de l'habitat (Pack Ecoaccession pour la Communauté d'Agglomération, Eco-Pass foncier pour la Communauté de Communes Vie et Boulogne).

Axe concerné	Penser le territoire de demain	
Pilote et maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités	
Partenaires	Communes, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, CAUE, DDTM, architectes urbanistes	
Connexions stratégiques	SCoT / PLU / PLH	
Calendrier de réalisation	Réalisation progressive des 1 ^{ers} quartiers denses	2012 - 2020
Indicateurs d'activités	Nombre de projets urbains menés en faveur de la densification Evaluation des projets urbains au regard des nouveaux critères	
Réduction théorique potentielle des GES	Les nouveaux quartiers intégreront des bâtiments respectant le label BBC, selon la RT 2012 et la loi Grenelle. Toutefois, il est important de préciser que la construction de bâtiments respectant la RT 2012 ne permet pas de réduire les émissions de GES, mais seulement de les contenir.	

4 – Revoir les quartiers existants à l’aune des enjeux climatiques



Cette action vise à renforcer la prise en compte de la question énergétique de façon transversale dans l'aménagement des quartiers existants.

Dans un premier temps, il serait intéressant de réaliser un repérage des actions existantes en matière de rénovation urbaine. L'idéal serait que les rénovations des quartiers prennent progressivement en compte les enjeux suivants :

- études du potentiel local en énergie renouvelable,
- consommation minimum d'espaces du bâti et des infrastructures,
- mobilité et proximité,
- adaptation au changement climatique.

Sans cette prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques, il serait très difficile d'influer sur les formes des villes du Pays.

Objectif général

Réduire les besoins de mobilité et les dépenses d'énergie par la densification urbaine.

Objectif spécifique

Intégrer les enjeux climat dans les projets de rénovation de quartier.

Mesures opérationnelles proposées

- Réaliser un repérage des actions menées sur d'autres territoires.
- A partir de ces informations et des recommandations du SCoT, intégrer progressivement les enjeux climatiques et énergétiques aux opérations de rénovation urbaine.

Axe concerné	Penser le territoire de demain	
Pilotage et rôle	Les communes	
Partenaires	Les 2 intercommunalités, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, CAUE, DDTM, architectes urbanistes	
Connexions stratégiques	SCoT / PLU / PLH	
Calendrier de réalisation	Repérage	2012-2014
	Réalisation progressive d'opérations intégrant les enjeux	2014-2020
Indicateurs d'activités	Nombre de projets urbains menés en faveur de la densification	
	Evaluation des projets urbains au regard des nouveaux critères	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

Axe 2 : Construire une mobilité alternative

5 – Elaborer une stratégie de mobilité durable à l'échelle du Pays



Il est proposé ici de construire à long terme une politique « transports » à l'échelle du bassin de vie que représente le Pays Yon et Vie, en cohérence avec le SCoT.

Néanmoins, la première étape indispensable est d'élaborer une première réflexion à l'échelle du périmètre de transport urbain (PTU) de La Roche-sur-Yon Agglomération. Dans ce cadre, une bonne connaissance de la mobilité est indispensable. L'enquête déplacements villes moyennes (EDVM) « standard Certu » constitue l'un des outils essentiels à la réalisation d'études de déplacements dans les zones urbaines de taille moyenne.

En complément et en articulation avec une EDVM, il serait utile de mener des enquêtes spécifiques (ex : comptages vélos) et de réunir les données et études déjà disponibles au sein de chaque partenaire.

Ce travail pourra aussi impliquer les institutions en relations avec les entreprises pour alimenter les réflexions sur l'organisation des déplacements domicile-travail.

Objectif général

Réduire de manière structurelle la part modale de la voiture particulière (en tendance régulière à compter de 2013).

Objectif spécifique

Développer une stratégie de mobilité durable à l'échelle du PTU (Périmètre des Transports Urbains) de La Roche-sur-Yon Agglomération et du bassin de vie.

Mesures opérationnelles proposées

- Développer la connaissance de la mobilité sur le territoire en réalisant une enquête déplacements villes moyennes (EDVM).
- Mettre en œuvre un plan de déplacement fixant les objectifs à atteindre en termes de part modale.
- Améliorer l’articulation des politiques « transports » existantes sur le périmètre défini en optimisant l’usage des équipements et services existants.
- Développer un outil d’aide à la décision transversal pour l’ensemble des politiques liées aux transports (habitat avec le PLH, économie...).

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d’ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie pour l’ensemble du territoire	
Maître d’ouvrage délégué	La Roche-sur-Yon Agglomération pour le PTU	
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Communauté de Communes Vie et Boulogne, communes, Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional des Pays de la Loire, Associations d’usagers, Impuls’Yon, SNCF, CCI, Oryon	
Connexions stratégiques	SCoT - PDU	
Calendrier de réalisation	Harmonisation des documents stratégiques	2012-2014
	Construction de la politique « transports »	2014-2016
Indicateurs d’impacts	Réduction de la part modale de la voiture	
Réduction théorique potentielle des GES	Un report modal de 2% par an jusqu’en 2050 de la voiture vers les modes alternatifs de transports (modes doux, transports en commun et covoiturage) permettra de réduire de 10% le Bilan Carbone® global d’ici 2050.	

6 – Encourager le recours aux transports collectifs



Pour répondre aux besoins en déplacement domicile-travail, l'augmentation de l'offre de transports collectifs urbains pourrait utiliser idéalement les cinq grands axes desservant le centre de l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

Une des pistes de réflexion consisterait à renforcer les lignes ferroviaires existantes (Belleville - La Roche-sur-Yon ou encore La Roche-sur-Yon - La-Chaize-Le-Vicomte) et à les doter d'un cadencement adapté et d'arrêts intermédiaires supplémentaires. Dans ce cadre, les gares existantes pourraient être rénovées pour faciliter la multimodalité.

Les lignes de bus existantes entrant dans l'espace urbain de La Roche-sur-Yon pourraient bénéficier de systèmes de priorités aux carrefours à feux et giratoires ou de sites propres en entrée de ville, offrant aux bus un avantage comparatif significatif, puisque les véhicules particuliers seront ralentis dans ces secteurs au trafic plus dense.

Objectif général

Développer la part modale des transports en commun.

Objectif spécifique

Réduire les déplacements réalisés en voiture individuelle.

Mesures opérationnelles proposées

- o Affiner les études pour mieux connaître la nature et l'impact des déplacements longs domicile-travail et mieux cerner les attentes des usagers.
- o Engager les études nécessaires à l'adaptation des lignes de bus intégrant des portions en site propre dans les secteurs de trafic dense.
- o Organiser les connexions avec le pôle multimodal que constituera la gare de La Roche-sur-Yon et les haltes ferroviaires dans le PTU.

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités	
Partenaires	Conseil Régional des Pays de la Loire, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Conseil Général de la Vendée, SNCF, RFF, Etat Impuls'Yon	
Connexions stratégiques	Futur Plan de déplacement multimodal du Pays	
Calendrier de réalisation	Etude affinée des déplacements pendulaires (enquête territoire du Conseil Régional des Pays de la Loire)	2012
	Etude de faisabilité d'adaptation des lignes	2013-2015
Indicateurs d'activités	Enquête « déplacements » des ménages et satisfaction usagers	
	Fréquentation routière (km/passager/an) sur les principaux axes pénétrants l'aire urbaine	
	Fréquentation moyenne des transports en commun (km/passager/an)	
Indicateurs de suivi	Part modale des différents modes de transport	
Réduction théorique potentielle des GES	Un report modal de 2% par an jusqu'en 2050 de la voiture vers les modes alternatifs de transports (modes doux, transports en commun et covoiturage) permettra de réduire de 10% le Bilan Carbone® global d'ici 2050.	



Du fait des caractéristiques géographiques de l'Agglomération et du Pays, les transports collectifs, même très performants, ne pourront couvrir qu'une part relativement limitée des besoins de mobilité des habitants. De facto, l'usage de la voiture particulière restera important. Pour poursuivre la réduction des émissions générées par ce mode de transport, il apparaît donc nécessaire d'optimiser l'usage des véhicules circulants par le développement du covoiturage, de l'auto-partage (1 voiture en auto-partage en supprime 8 à 10 en circulation) et de l'usage des taxis.

Objectif général

Diminuer l'impact carbone des déplacements en voiture particulière.

Objectif spécifique

Augmenter progressivement le nombre moyen de passagers par voiture d'ici 2020 (1,2 en 2012).

Mesures opérationnelles proposées

- o Réaliser une campagne de promotion du covoiturage.
- o Développer l'auto-partage notamment en centre agglomération.
- o Faciliter l'usage des taxis en renforçant la collaboration avec les réseaux de transports collectifs.

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités	
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Conseil Général de la Vendée, communes, ADEME, association d'usagers des transports, associations de consommateurs	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Campagne de promotion	2013 - 2015
Indicateurs d'activités		
Indicateurs d'impacts	Taux moyen de remplissage par véhicule particulier	
Réduction théorique potentielle des GES	En atteignant un taux de remplissage de 2 passagers par véhicule d'ici 2020, les émissions des voitures particulières passent de 282 247 teqCO ₂ à 169 348 teqCO ₂ .	
	Le gain en 2020 est donc de 112 898 teqCO ₂ , soit 25% du poste « transports de personnes » actuel (441 426 teqCO ₂) et 8.6 % des émissions globales actuelles du territoire.	

8 – Renforcer la pratique du vélo



Il est prioritaire de concentrer les efforts de promotion du vélo - mode particulièrement adapté aux déplacements de moins de dix kilomètres - dans les bourgs et la ville de La Roche-sur-Yon. Le territoire s'enrichit d'ores et déjà d'aménagements cyclables comme les bandes et double-sens cyclables. Dans le cadre de l'Agenda 21 de La Roche-sur-Yon, ces ambitions seront réaffirmées et les actions renforcées : il est prioritaire de mieux comprendre l'usage actuel du vélo par des campagnes de comptages afin d'établir un référentiel indispensable pour fixer des objectifs de développement de la pratique.

Objectif général

Encourager les déplacements doux.

Objectif spécifique

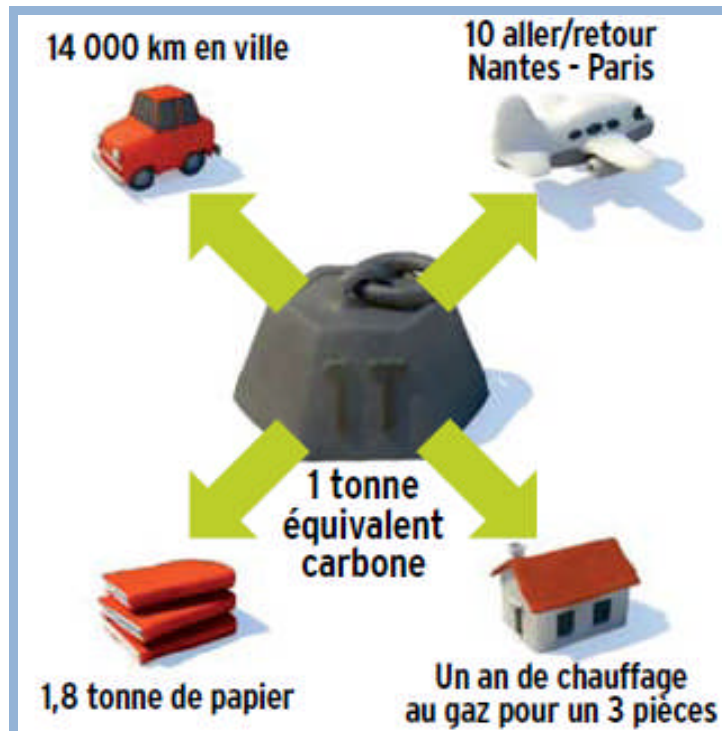
Augmenter annuellement la part modale du vélo sur le Pays.

Mesures opérationnelles proposées

- Poursuivre les mesures de sécurité et la visibilité des voies cyclables existantes.
- Réaliser des comptages vélo sur la pratique existante et une enquête déterminant les freins à l'utilisation du vélo sur le Pays.
- Préciser les besoins pour poursuivre le développement de zones aménagées pour les vélos (voies de bus partagées, bandes et pistes cyclables, etc.).
- Réaliser un schéma de développement des liaisons douces entre les communes du Pays.
- Développer de manière complémentaire l'offre de location Impuls'yon, de vélos d'occasion recyclés (associations et insertion) ainsi que l'encouragement à l'achat de vélo.
- Organiser régulièrement des campagnes de sensibilisation au « code de la rue ».

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités	
Partenaires	Communes, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, associations d'utilisateurs	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Poursuite des mesures de sécurité	2012-2020
	Etude sur les freins à l'usage du vélo	2013-2014
	Plan de développement des liaisons douces	2013-2014
	Développement des aménagements cyclables	2013-2020
	Concertation inter-collectivités	2013
	Campagne annuelle de promotion « code de la rue »	2012-2015
Indicateurs d'activités	Linéaire d'itinéraires cyclables ouverts chaque année	
	Effectifs de vélos recensés sur le Pays	
Indicateurs d'impacts	Part modale du vélo sur le Pays	
Réduction théorique potentielle des GES	Augmentation de 2% de la part modale du vélo : gains GES de 5645 TeqCO ₂ soit une réduction de 0,46% du Bilan Carbone® global en 2020.	
	Un report modal de 2% par an jusqu'en 2050 de la voiture vers les modes alternatifs de transports (modes doux, transports en commun et covoiturage) permettra de réduire de 10% le Bilan Carbone® global d'ici 2050.	

9 – Mettre en œuvre une centrale de mobilité



Cette action vise à intégrer une « centrale de mobilité » pouvant compléter utilement le dispositif Destineo porté par la Région Pays de la Loire. Elle aurait pour missions de :

- proposer des informations complémentaires plus localisées et personnalisées pour mieux répondre aux besoins des usagers en offrant une assistance humaine (par téléphone, RDV),
- collecter les attentes, critiques et propositions des usagers pour améliorer de manière continue l'offre de transports sur le Pays,
- réaliser des actions de marketing individualisées pour aider les personnes souhaitant moins utiliser la voiture individuelle.

Le 1^{er} travail consisterait à recenser l'ensemble de l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle existante à l'échelle de La Roche-sur-Yon Agglomération : transports collectifs, vélo, co-voiturage...

La centrale de mobilité pourrait également faire remonter des informations et remarques sur les possibles améliorations de l'offre de transports.

Pour assurer l'animation initiale de la centrale, la centrale de mobilité pourrait s'appuyer utilement sur les moyens humains déjà déployés au sein de l'Espace Info Energie, et qui le seront pour animer la future Vélostation située dans le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de La Roche-sur-Yon.

Objectif général

Encourager le report modal de la voiture individuelle vers les alternatives moins émettrices.

Objectif spécifique

Renforcer l'information du public sur les alternatives possibles.

Mesures opérationnelles proposées

- o Rédiger le cahier des charges et prévoir la formation des futurs conseillers en mobilité
- o Promouvoir par différentes initiatives de communication la diversité des solutions disponibles pour la mobilité des usagers de l'espace urbain.

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d'ouvrage	La Roche-sur-Yon Agglomération	
Partenaires	Conseil Régional des Pays de la Loire, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, communes, Conseil Général de la Vendée, Espace Info Energie	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Cahier des charges finalisé Formation des éco-conseillers et mise en œuvre du dispositif	2012-2013 2013-2014
Indicateurs d'activités	Fréquentation de la centrale Nombre d'usagers s'appuyant sur les conseillers	
Réduction théorique potentielle des GES	Contribuer au report modal de 2% par an jusqu'en 2050 de la voiture vers les modes alternatifs de transports permettra de réduire de 10% le Bilan Carbone® global d'ici 2050.	



La première étape d'une telle politique serait la définition de zones de circulation à vitesse réduite et d'accès restreint à l'intérieur du centre-agglomération. Le travail est déjà engagé avec la définition en centre-ville ou en centre bourgs de la zone 30 ou zone de rencontre. Cette politique présentera en outre l'avantage de limiter le trafic de transit via le centre-ville ou les centres bourgs, réduisant d'autant les nuisances sonores et atmosphériques pour préserver la qualité de vie des habitants de ces secteurs.

Objectif général

Favoriser les alternatives à la voiture et améliorer la qualité de l'air en centre urbain.

Objectif spécifique

Réduire la part modale de la voiture dans les centres urbains.

Mesures opérationnelles proposées

- o Repérer les initiatives déjà mises en place sur le territoire (zone de circulation apaisée autour de la Place Napoléon, réduction des places de parkings, aménagements en faveur des modes doux, etc.).
- o Partager les bonnes pratiques en s'appuyant sur les exemples locaux et en recherchant l'expertise de structures nationales (CERTU, Rue de l'Avenir). Ce travail pourra aboutir à la réalisation d'un « guide de la voirie partagée » utilisable par les gestionnaires de voirie.
- o Engager une stratégie de sensibilisation et de communication sur la notion de partage de la rue et sur les alternatives de déplacements. Cette campagne pourra accompagner utilement les différents projets urbains ou de voirie amenant des contraintes sur l'usage de la voiture individuelle.

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités	
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Conseil Général de la Vendée, associations d'usagers, de professionnels et les conseils de quartier, centrale de mobilité, association rue de l'Avenir	
Connexions stratégiques	SCoT - PLU	
Calendrier de réalisation	Repérage des initiatives	2012
	Etude « réduction de la vitesse »	2012-2014
	Projet-pilote	
Indicateurs d'activités	Effectif moyen annuel de véhicules particuliers entrant dans le centre urbain	
	Nombre de projets repérés contribuant à contraindre la voiture	
Réduction théorique potentielle des GES	Une augmentation de 9% de la part modale des TC et une réduction de 7% de celle de la voiture se traduit par un gain GES de 24 373 TeqCO ₂ , soit une réduction de 2% du Bilan Carbone® global.	
	Un report modal de 2% par an jusqu'en 2050 de la voiture vers les modes alternatifs de transports (modes doux, transports en commun et covoiturage) permettra de réduire de 10% le Bilan Carbone® global d'ici 2050.	

11 – Utiliser le stationnement comme levier de changement modal



La question de la maîtrise du stationnement automobile est un levier essentiel pour développer les alternatives à la voiture individuelle. En effet, la possibilité de se garer facilement devant son domicile ou sur son lieu de travail est un facteur de confort limitant l'usage de solutions de mobilité alternatives, même quand l'offre existe.

La tarification et la réglementation de l'offre de stationnement automobile sur le domaine public et privé sont des outils à optimiser car indispensables pour favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle dans les centres urbains.

Au-delà, ces mesures doivent être en cohérence avec le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle et de l'accessibilité qui doivent trouver un avantage significatif en matière de stationnement sur l'espace public (exemples : places réservées aux PMR, à l'auto-partage, au covoiturage, aux véhicules électriques, places de voiture reconverties en stationnement pour les vélos).

Par ailleurs, la création de parkings intermodaux, en entrée d'agglomération et près des pôles d'échanges pourrait permettre de limiter le nombre de véhicules en circulation dans le centre de l'Agglomération, et des bourgs, et réduire les distances parcourues en voiture individuelle. Ces parkings seraient connectés aux autres modes de déplacements (bus, vélo, co-voiturage, etc.). Au-delà du transport, l'usage de ces espaces devra faciliter la vie des usagers et proposer par exemples des services connexes de type « conciergerie » les rendant plus attractifs (lavage voiture, livraison de colis...).

En lien avec cette logique, les parkings intermodaux pourraient, au moins pour certains d'entre eux, être installés en partenariat avec les parkings des centres commerciaux. Les collectivités concrétiseraient ainsi l'ambition de limiter la consommation d'espace tout en permettant aux usagers de profiter de services à proximité.

Objectif général

Encourager l'usage des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Objectif spécifique

Réduire annuellement la part modale de la voiture sur l'ensemble du Pays.

Mesures opérationnelles proposées

- S'appuyer sur les initiatives en cours (création d'un pôle multimodal en gare de La Roche-sur-Yon) et les études menées ou en cours, en lien avec le stationnement, pour définir une politique de stationnement à l'échelle des intercommunalités, notamment pour les centres urbains et les bourgs.
- Réaliser une étude spécifique pour déterminer les zones répondant aux exigences d'un parking multimodal (sorties d'autoroute, connexion aux transports en commun et sites de regroupement, etc.).
- Proposer des partenariats aux centres commerciaux en fonction des conclusions de l'étude.

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités	
Partenaires	Communes, Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional des Pays de la Loire, SNCF, Impuls'Yon, centres commerciaux	
Connexions stratégiques	SCoT – Schéma régional de transport	
Calendrier de réalisation	Repérage des initiatives	2012
	Réalisation de l'étude	2013
	Proposition de partenariats	2014
Indicateurs d'activités	Rapports d'études	
	Nombre de parkings créés	
	Fréquentation des parkings mis à disposition	
Réduction théorique potentielle des GES	Une augmentation de la part modale des TC de 9% et une réduction de 7% de celle de la voiture se traduit par un gain GES de 24 373 TeqCO ₂ , soit une réduction de 2% du Bilan Carbone® global.	
	Un report modal de 2% par an jusqu'en 2050 de la voiture vers les modes alternatifs de transports (modes doux, transports en commun et covoiturage) permettra de réduire de 10% le Bilan Carbone® global d'ici 2050.	

12 – Promouvoir les Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE)



L'activité économique génère des besoins de déplacement de personnes importants : trajets domicile-travail et déplacements professionnels.

Au fil du temps, l'implantation des activités économiques ne s'est pas toujours opérée à proximité des principaux axes de transport en commun. Depuis le décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008, les employeurs sont dans l'obligation de rembourser la moitié de l'abonnement de transport en commun ou à un service public de location de vélos de leurs salariés. Les employeurs sont donc incités à favoriser l'usage des modes de transports alternatifs pour leurs salariés, d'autant que les coûts du foncier liés à l'immobilisation de places de parking pèsent de manière conséquente dans leurs budgets prévisionnels.

Dans leurs fonctions d'animation du tissu économique et leurs responsabilités de gestion des transports collectifs, les collectivités du Pays pourraient encourager les entreprises et administrations à se doter d'une politique de déplacement, en lien avec les orientations du SCoT en la matière. Cette politique viserait à développer diverses initiatives pour réduire l'impact des déplacements de leurs salariés et visiteurs sur les émissions de GES et faire évoluer les comportements de mobilité.

Objectif général

Diminuer l'impact carbone des déplacements en véhicule individuel.

Objectif spécifique

Accélérer le report modal pour les déplacements des personnels d'entreprises (déplacements professionnels et commerciaux ou domicile-travail).

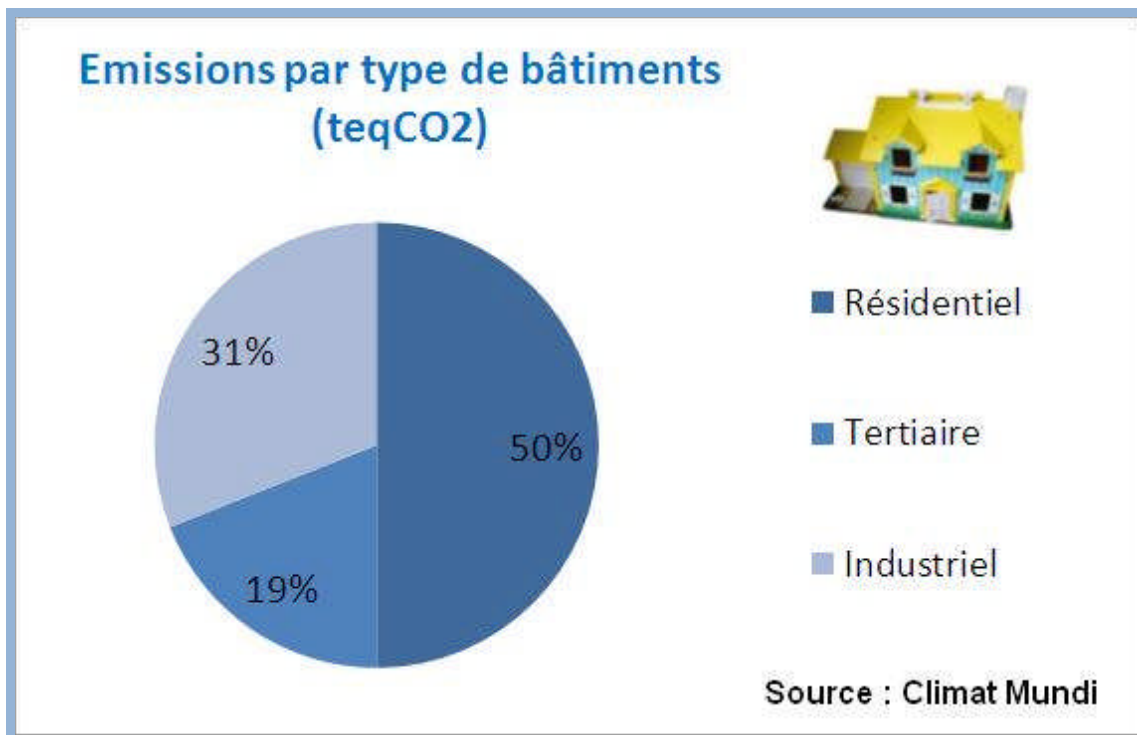
Mesures opérationnelles proposées

- o Favoriser l'émergence, le suivi et l'évaluation de Plans de Déplacement d'Entreprise et Inter-entreprises (PDE et PDIE) par la sensibilisation des acteurs privés et la valorisation des initiatives les plus réussies.
- o Diminuer les parcs de voiture de services et optimiser leur utilisation.
- o Proposer des indicateurs de suivi communs à l'ensemble des démarches PDE.
- o Animer un « Club Mobilité », réseau des porteurs de projets PDE, en partenariat avec Oryon et les Chambres Consulaires et la future centrale de mobilité afin de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Axe concerné	Construire une mobilité alternative	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires possibles	les 2 Intercommunalités Conseil Général de la Vendée, Oryon, Chambres consulaires, Impuls'Yon, centrale de mobilité	
Calendrier de réalisation	Définir le PDE à promouvoir et impulser les démarches	2013-2018
	Mise à disposition des outils de suivi	
	Animation du Club Mobilité	
Budget prévisionnel	50 K€	
Indicateurs de suivi	Nombre de PDE aidés	
	Nombre de km réalisés par salarié	
Indicateurs d'impacts	Réduction de la part modale de la voiture liée aux déplacements professionnels	
Réduction théorique potentielle des GES	Une baisse de 2% des déplacements automobiles vers les modes alternatifs de transport (modes doux, transports en commun et usage plus collectif de la voiture) peut permettre de réduire de 10% le Bilan Carbone® global (source : Synergie).	

Axe 3 : Structurer un parc bâti moins énergivore

13 – Créer et coordonner les outils pour inciter et accélérer la rénovation des logements et mobiliser les partenaires



Sur le Pays, atteindre le Facteur 4 d'ici 2050 en matière de logements signifie rénover 1186 logements par an, soit 125 238 m² /an. Ce volume de rénovation représente 30 millions d'euros par an (le coût moyen de rénovation d'un logement étant de 25 000 euros). Les particuliers (propriétaires bailleurs ou occupants) n'ont que rarement les moyens d'engager de telles sommes. Le financement représente donc le frein majeur au déploiement d'une politique ambitieuse de rénovation énergétique. Pour accélérer le processus de rénovation, les collectivités peuvent inciter, par la mise en œuvre d'aides.

Objectif général

Diminuer l'impact du poste « Habitat » dans le Bilan Carbone® territorial.

Objectif spécifique

Accompagner les bailleurs publics et privés dans la rénovation thermique des logements.

Mesures opérationnelles proposées

Création et animation des actions par les intercommunalités dans le cadre de leurs programmes en faveur de l'Habitat, pour la rénovation thermique des logements du parc privé :

- o information
- o aides au financement des travaux
- o accompagnement technique et administratif des ménages
- o mobilisation des partenaires

Axe concerné	Structurer un parc bâti moins énergivore
Pilote/maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités (via OPAH et PLH)
Partenaires	Etat, Région Pays de la Loire, Conseil Général de la Vendée, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, communes, banques, bailleurs sociaux
Connexions stratégiques	PLH du territoire
Calendrier de réalisation	2012-2016
Budget prévisionnel	Ensemble des aides disponibles auprès des différents partenaires des 2 intercommunalités
Indicateurs d'activités	Nombre de projets réalisés, taux de prise en charge des projets et étiquette énergétique des logements à la sortie des projets
Réduction théorique potentielle des GES	Passer le parc résidentiel de 309 kWh/m ² /an (moyenne locale) à une moyenne de 80 kWh/m ² /an permettra d'atteindre le Facteur 4 à horizon 2050 dans le logement à parc constant (sans tenir compte de l'augmentation du parc).

Axe 4 : Vers une politique énergétique territoriale

14 – Etudier la possibilité de développement de l'éolien sur le territoire



Il est intéressant de connaître les possibilités de développement de l'éolien sur le territoire du Pays Yon et Vie, afin d'essayer de favoriser au maximum l'installation de sites éoliens nouveaux, ainsi que l'extension des sites existants, là où cela est possible.

Objectif général

Couvrir 23% des besoins énergétiques du territoire à partir des ressources renouvelables locales.

Objectif spécifique

Création de nouveaux sites éoliens, optimisation ou extension de sites existants.

Mesures opérationnelles

- Lancer des études Zones de Développement de L'Eolien sur les 2 territoires.
- Sensibiliser en amont les riverains à l'intérêt de tels projets.

Axe concerné	Vers une politique territoriale énergétique	
Pilote/MO envisagés	Les 2 intercommunalités	
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, communes, SyDEV, ADEME, Région Pays de la Loire	
Connexions stratégiques	PLU-PLH du territoire	
Calendrier de réalisation	Accompagnement et soutien aux projets	2012-2014
Budget prévisionnel	Réalisation de 2 études Z.D.E, par les 2 intercommunalités	70 k€
Indicateurs d'activités	Nombre d'éoliennes en fonctionnement sur le Pays	
Réduction théorique potentielle des GES	On pourrait envisager un passage de 6 à 24 éoliennes sur l'ensemble du territoire, soit une réduction de 0,73% du Bilan Carbone® global.	

15 – Promouvoir le solaire thermique



Au cœur d'un territoire bénéficiant d'un taux ensoleillement intéressant (entre 2 000 et 2 250 heures d'ensoleillement annuel), le Pays peut baser sa production de chaleur à partir du solaire thermique.

A ce titre, une aide incitative pourrait être envisagée au profit des personnes souhaitant installer ce type de technologie d'exploitation énergétique, dans le cadre de travaux de rénovation de leur logement.

En vertu de l'exemplarité des collectivités, les bâtiments publics pourraient être dotés de panneaux solaires thermiques à échéance 2014. Le SyDEV subventionne à hauteur de 80% les études de faisabilité d'installation de panneaux solaires thermiques.

Objectif général

Couvrir 23% des besoins énergétiques du territoire à partir des ressources renouvelables locales.

Objectif spécifique

Equiper chaque année des bâtiments du Pays de panneaux solaires thermiques.

Mesures opérationnelles proposées

- Tenir compte de la question du solaire thermique dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'action du PLH pour l'agglomération (rénovation thermique des logements du parc privé) et de l'OPAH pour Vie et Boulogne.

Axe concerné	Vers une politique énergétique territoriale
Pilote/maître d'ouvrage	Les 2 intercommunalités
Partenaires	Communes, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, conseils de quartiers, professionnels de l'énergie, ADEME, SyDEV, bureaux d'études, installateurs, industriels, instituts de formation
Connexions stratégiques	PLU-PLH du territoire
Calendrier de réalisation	
Indicateurs de suivi	m ² de toitures supplémentaires installées et kWh produits par an
Réduction théorique potentielle des GES	Equipements de toutes les maisons individuelles : 0,5% de gains GES sur le Bilan Carbone® global et 50 à 80% d'économies d'énergie consommées par l'ECS.



Faiblement boisée, la Vendée est en revanche dotée d'une longueur de haies importante. La Chambre d'Agriculture estime que la ressource et le potentiel en bois-énergie sont suffisants, ce sont les chaudières à bois qui manquent. Pour mailler le territoire de chaudières de moyenne dimension, un travail important de sensibilisation est à mener auprès des décideurs pour démontrer que ces projets sont écologiquement et économiquement viables.

La concertation recommande l'instauration d'une politique cohérente de gestion des ressources collectives et privées pour optimiser l'exploitation de la ressource bois (bois de coupe, bois de haies, déchets de bois de construction ou de menuiserie, branchages issus des espaces verts communaux, etc.) à des fins de production énergétique.

Pour accélérer la structuration de la filière, le SyDEV peut cofinancer l'achat de broyeuses de bois, la création de plateformes de stockage du bois ou encore l'installation de chaudières collectives.

Objectif général

Couvrir 23% des besoins énergétiques du territoire à partir des ressources renouvelables locales.

Objectif spécifique

Valoriser l'intégralité du potentiel bois-énergie du Pays, l'objectif étant d'exploiter, avec une part croissante par an d'ici 2020, 76 000 tonnes annuelles de bois-énergie à partir de 2020¹, permettant le chauffage d'environ 7 000 foyers (de 100 m² en moyenne isolés selon la RT 2005).

Mesures opérationnelles

- o Organiser avec la Chambre d'Agriculture des sessions de sensibilisation et visites de sites.
- o Compléter l'étude menée à l'échelle départementale sur l'exploitation des déchets de bois issus des haies par l'analyse complète du potentiel « biomasse » sur le Pays.
- o Explorer les modalités de duplication des projets du Poiré-sur-Vie et à d'Aizenay et les valoriser.
- o Inciter à la conservation et l'entretien des haies existantes.

Axe concerné	Vers une politique énergétique territoriale	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires	Intercommunalités et communes, CUMA (pilote technique), ONF, ADEME, ANAH, SyDEV, Chambre d'Agriculture	
Connexions stratégiques	SCoT, PLU-PLH du territoire	
Calendrier de réalisation	Etudes « potentiel des haies » et « duplication » Modification du SCoT et des PLU	2012-2015 selon révisions
Budget prévisionnel	Etude « potentiel haies »	20 K€
Indicateurs de suivi	Tonnage de bois-énergie disponibles	
Réduction théorique potentielle des GES	Remplacer 30 GWh de fioul par de la biomasse sur le résidentiel permet d'économiser 8514 teqCO ₂ /an, soit 4.3% du poste résidentiel, soit 0.53% du Bilan Carbone® total	

¹ Le potentiel vendéen est de 420 000 tonnes de bois selon le SyDEV. Le potentiel du Pays a simplement été calculé à partir d'un ratio par habitant. Informations bois-énergie :

http://www.sydev-vendee.fr/media/P7_environnement/P_734_FICHE_BOIS_ENERGIE.pdf

17 – Prendre en compte la question du remplacement des chaudières d'ancienne génération dans les dispositifs d'aide à la rénovation du bâti



30% de l'énergie utilisée dans les bâtiments résidentiels est issue du fioul, une ressource très émissive. Les chaudières d'ancienne génération pourraient être remplacées par des systèmes à haut rendement les plus performant (bois, gaz, solaire, pompe à chaleur...), respectant les normes demandées pour les crédits d'impôts « développement durable ». Ces remplacements permettraient un gain GES rapide et conséquent.

Dans le cadre de l'exemplarité des collectivités, il serait pertinent de remplacer aussi les chaudières d'anciennes générations par du matériel performant de dernière génération.

Objectif général

Couvrir 23% des besoins énergétiques du territoire à partir des ressources renouvelables locales.

Objectif spécifique

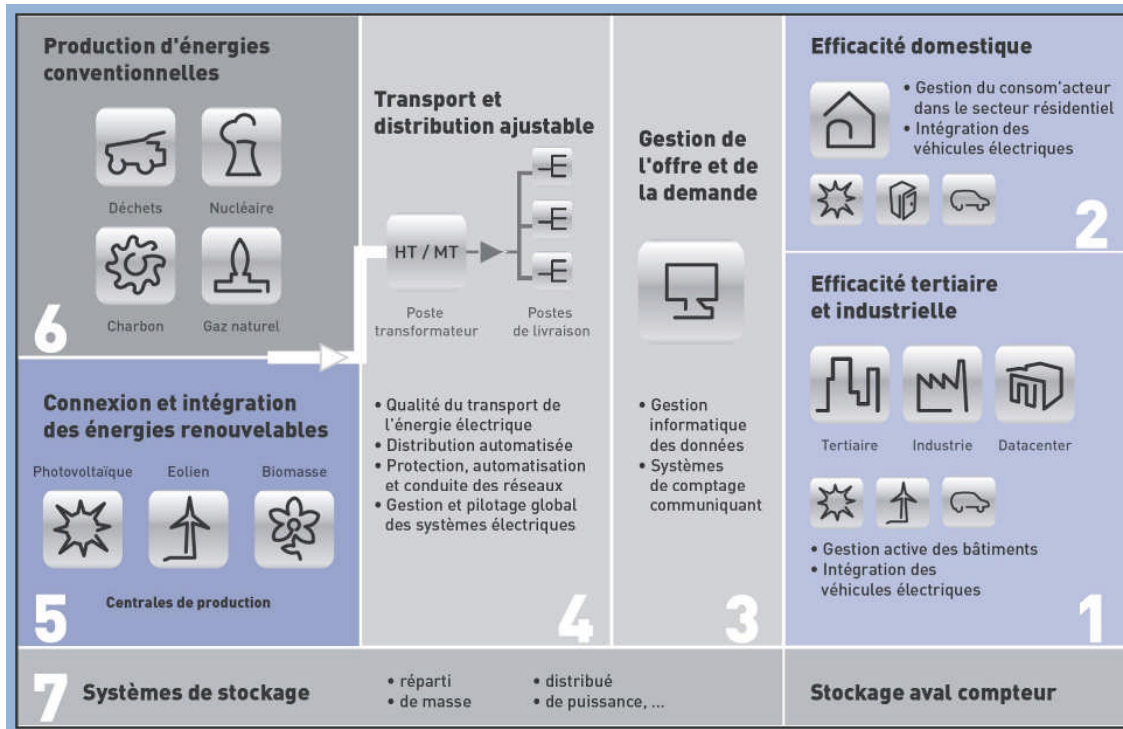
Remplacer progressivement les chaudières fioul d'ici 2020.

Mesures opérationnelles

- o A partir de la compilation des données des 2 intercommunalités concernant les logements encore équipés de chaudières d'ancienne génération, intégrer dans les actions en faveur de l'Habitat, menées par les 2 collectivités, la question du remplacement des chaudières d'ancienne génération, par des systèmes à haut rendement, respectant les normes demandées pour les crédits d'impôts « développement durable ».

Axe concerné	Vers une politique énergétique territoriale
Pilote/maître d'ouvrage	Intercommunalités
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, communes, ADEME, Espace Info Energie
Connexions stratégiques	PLU-PLH du territoire
Calendrier de réalisation	Recensement/compilation des chaudières d'ancienne génération, peu performante, à 2012-2014 remplacer
Indicateurs d'activités	Evolution du nombre de chaudières d'ancienne génération
Réduction théorique potentielle des GES	A titre d'exemple, remplacer les chaudières fioul par du gaz sur le résidentiel et le tertiaire permet d'économiser 24 000 teqCO ₂ /an, soit 8.5% du Bilan CO ₂ du résidentiel+tertiaire, soit 1.5% du Bilan Carbone® total.

18 – Développer le concept de réseau électrique intelligent sur le Pays



Un réseau électrique intelligent, « Smart Grid », est un réseau équipé de capteurs et de « points de contrôle » permettant de réguler la consommation de certains équipements électriques pour éviter les pics de consommation. Il permet aussi d'orienter l'électricité non consommée dans l'instant vers des lieux de stockage afin qu'elle soit ensuite libérée au moment des pointes de demande. Ce stockage peut par exemple être assuré dans les batteries de véhicules électriques.

Est donc proposée l'étude d'un projet-pilote de réseau intelligent. Ce projet serait élaboré à l'échelle de la ville de La Roche-sur-Yon, du fait de la densité intéressante de son réseau électrique. Le SyDEV propose une technologie innovante et peut piloter le développement de ce projet.

Objectif général

Promouvoir l'efficacité énergétique.

Objectif spécifique

Développer un projet de réseau intelligent d'ici 2020.

Mesures opérationnelles

- Repérer les initiatives de réseau intelligent afin d'adapter ce concept au contexte yonnais.
- Engager le dialogue avec les acteurs du territoire concernés pour structurer le projet.

Axe concerné	Vers une politique énergétique territoriale	
Pilote/maître d'ouvrage	SyDEV	
Partenaires	Communes, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, ERDF, ADEME	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Repérage des initiatives et technologies	2012
	Concertation « Réseau électrique intelligent »	2013
Indicateurs de suivi	Rapport d'études	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

Axe 5 : Impulser des modes de vie plus responsables

19 – Valoriser et mettre en synergie les entreprises engagées



De nombreuses entreprises du Pays ont engagé des démarches d'amélioration de leurs pratiques environnementales (éco-conception des produits, réduction de leurs consommations énergétiques et des rejets, process plus durables...). Il sera intéressant de valoriser ces pratiques ainsi que les outils permettant de mesurer et de présenter ces démarches de progrès (analyse de cycle de vie, calcul du Bilan Carbone®, empreinte environnementale...) par des témoignages d'entreprises locales exemplaires en la matière, lors de conférences publiques. Cette valorisation visera à sensibiliser les autres entreprises aux avantages et apports des approches environnementales.

En outre, il est proposé de créer un réseau de promotion des bonnes pratiques en entreprise (ex : échanges de bonnes pratiques). A l'heure actuelle, existe le réseau d'entreprises « Croissance Verte » qui propose différentes animations sur les enjeux environnementaux. Il faudra donc engager le dialogue avec le réseau pour construire une mobilisation efficace.

Il est également envisagé de réaliser une étude d'opportunités en matière d'écologie industrielle sur le territoire du Pays. L'écologie industrielle (ou économie circulaire) est une démarche visant à convertir les déchets de certaines entreprises en ressources pour d'autres et à systématiser la valorisation des biens à la fin de leur usage. L'écologie industrielle a quatre apports principaux : boucler les flux des ressources, étanchéifier (en minimisant les pertes et les pollutions), décarboniser (en favorisant l'usage des énergies renouvelables et en optimisant l'efficacité énergétique), dématérialiser. Mise en place dans de nombreux territoires français et étrangers (Dunkerque, Toulouse, Vitry, etc.), cette démarche, pour donner sa pleine mesure, doit impliquer un territoire précis et concentrant un nombre important d'entreprises, ce qui donne une pertinence toute particulière à leur mise en place sur des zones d'activités économiques. Il est donc proposé d'étudier la possibilité de mettre en place une telle démarche sur une ou plusieurs ZAE du Pays : analyse du métabolisme industriel (c'est-à-dire l'identification des procédés de transformation, des flux, des pollutions, des déchets, des filières de valorisation) puis encouragement des entreprises à passer des accords entre elles.

Objectifs généraux

Créer un réseau d'acteurs privés engagés contre le changement climatique, valoriser les bonnes pratiques et expérimenter l'écologie industrielle.

Objectif spécifique

Inciter les entreprises à diminuer leurs impacts sur le climat en valorisant les bonnes pratiques de certaines et engager une action pilote en matière d'écologie industrielle sur un ou plusieurs parcs industriels.

Mesures opérationnelles

- Prévoir des événements pour présenter le Plan Climat finalisé et les initiatives existantes.
- Constituer et animer un réseau d'entreprises exemplaires en matière environnemental.
- Réaliser une étude d'opportunités pour développer un projet d'écologie industrielle sur l'Agglomération, potentiellement sur le Parc Eco 85.

Axe concerné	Impulser des modes de vie plus responsables	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie : réflexion globale sur le potentiel	
Maîtrise d'ouvrage déléguée	La Roche-sur-Yon Agglomération et Vie et Boulogne	
Partenaires possibles	CCI/CMA, Communes, ADEME, Région Pays de la Loire	
Connexions stratégiques	Schéma Régional de Développement Économique (Région) Schéma de Développement Économique (Agglomération)	
Calendrier de réalisation	Événements destinés aux entreprises	2013-2015
Budget prévisionnel	Événements	40 k€
	Étude d'opportunités	50 K€
Indicateurs d'activités	Nombre d'entreprises engagées	
	Nombre d'événements réalisés	
	Nombre de réunions du réseau d'entreprises	
Réduction théorique potentielle des GES	Nombre d'accords signés entre les entreprises dans le cadre de l'opération pilote d'écologie industrielle	
	Non chiffrable	



La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) des Pays de la Loire travaille actuellement avec des acteurs volontaires autour d'initiatives d'économie sociale et solidaire sur le territoire de la grande agglomération de La Roche-sur-Yon. Le thème central de cette démarche est « consommer et produire autrement ». Il s'agit principalement des initiatives innovantes engagées sous forme de coopératives, mutuelles ou d'associations.

Une action du Pays Yon et Vie, recentrée sur le Plan Climat, et géographiquement sur le Pays, pourrait utilement compléter le travail engagé par la CRESS et ses partenaires.

Dans cette logique, le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie pourrait étendre ce travail à toutes les initiatives d'acteurs engagés dans l'économie sociale et solidaire autour des axes du Plan Climat, et donc susceptibles de participer directement ou indirectement, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération et sur la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Un « Guide de l'économie alternative contre le changement climatique en Pays Yon et Vie » pourrait ainsi être élaboré, de manière à rendre plus visibles et à valoriser, par exemple, les circuits de distribution courts, recycleries, épiceries solidaires, jardins partagés et urbains etc.

Objectif général

Créer et valoriser un réseau d'acteurs de l'économie alternative du Pays.

Objectif spécifique

Disposer à partir de 2014 d'un guide de la production et de la consommation responsables du Pays.

Mesures opérationnelles

- Bénéficier des acquis méthodologiques de la CRESS des Pays de la Loire.
- En articulation avec les instances du territoire, recenser l'ensemble des initiatives alternatives orientées vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Elaborer un document de communication des résultats consolidés pour l'ensemble du Pays (le « Guide de l'économie alternative en Pays Yon et Vie »).
- Diffuser à grande échelle le guide conçu.

Axe concerné	Impulser des modes de vie plus responsables	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires	CRESS, Intercommunalités, communes, Réseaux d'entreprises, Associations, Chambres consulaires et ADEME	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Transfert de la méthodologie Recensement des initiatives Réalisation du guide et diffusion	2014-2016
Budget prévisionnel	Pilotage de la mission	25 K€
Indicateurs de suivi	Nombre d'initiatives recensées	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

21 – Sensibiliser les élèves à la consommation responsable



La mise en place de programmes de sensibilisation en milieu scolaire, de la maternelle au lycée, est une piste pertinente pour mobiliser les Yonnais. Il semble nécessaire de mettre les élèves en position d'acteurs à travers des travaux thématiques propres au climat.

De manière complémentaire, il faudrait animer des journées sur l'environnement, mais aussi créer des programmes spécifiques à la promotion des économies d'énergie et à la lutte contre le changement climatique. Ces programmes s'inscriraient dans des projets pédagogiques. Le Pays peut se baser sur les éléments pédagogiques mis à disposition sur le site <http://www.lamap.fr/climat> géré par l'association « La main à la pâte ».

Ces programmes seraient accompagnés d'indicateurs clairs, visibles et concrets pour les enfants. Le SyDEV propose ce type d'outils permettant de suivre les consommations énergétiques.

Différentes associations du territoire travaillent à la sensibilisation aux enjeux énergétiques. Il faudra donc s'appuyer sur les acteurs pertinents déjà impliqués.

Objectif général

Sensibiliser les élèves aux différentes problématiques environnementales.

Objectif spécifique

Proposer aux écoles du territoire des animations sur le changement climatique et essayer de toucher l'ensemble des groupes scolaires

Mesures opérationnelles

- Appuyer le travail engagé par les associations.
- Planifier sur quatre ans les interventions à mener dans les écoles à partir d'un matériel pédagogique existant.
- Réaliser des événements ponctuels sur le changement climatique (contes-débats).
- S'appuyer sur les « rencontres annuelles des Conseils Municipaux des Jeunes » pour faciliter l'échange de bonnes pratiques.
- Prévoir des visites de sites exemplaires (Maison des Libellules, de la Vallée Verte, etc.).
- Promouvoir l'installation de compteurs pédagogiques dans chaque école.

Axe concerné	Impulser des modes de vie plus responsables	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires	Communes, Ecoles, Intercommunalités, ACYAQ et Conseils de Quartier, SyDEV, ADEME, Associations locales et de parents d'élèves, Inspection Académique, ELISE...	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Planification et création des événements	2013
	Mise en œuvre des programmes	2014-2018
Budget prévisionnel	Planification et création	10 K€
	Mise en œuvre	20 K€
Indicateurs d'activités	Nombre d'événements organisés	
	Nombre d'écoles et d'élèves sensibilisés	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

22 – Sensibiliser les habitants au changement climatique



A travers leurs consommations quotidiennes, les habitants sont responsables de plus de 50% des émissions de GES. Lutter contre le changement climatique nécessite la mobilisation des habitants.

Objectif général

Sensibiliser les habitants à agir au quotidien.

Objectif spécifique

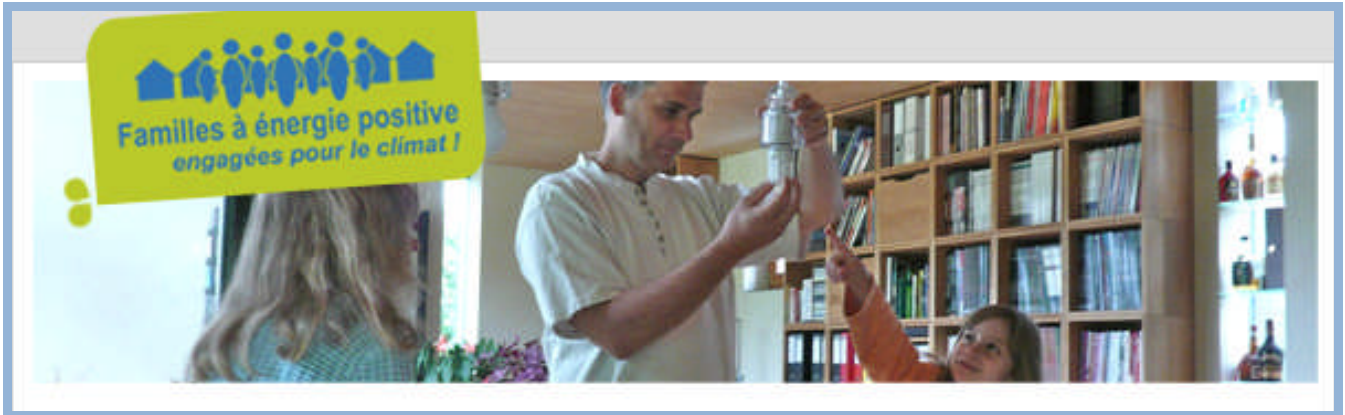
Organiser des événements et mener des actions pour inciter un maximum d'habitants à agir au quotidien contre le changement climatique.

Mesures opérationnelles

- Concevoir et diffuser un guide des éco-gestes (papier et internet).
- Organiser des événements de sensibilisation (ciné-débat, conférences, animations, etc.).
- Faire du site internet du Pays une plateforme-relais d'information des dispositifs existants.

Axe concerné	Impulser des modes de vie plus responsables	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires	ADEME, Espace Info Energie, associations, intercommunalités, communes	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Mise au point d'outils	2012-2013
	Diffusion	2014-2016
Budget prévisionnel	Actions vers les citoyens	90 K€
Indicateurs d'activités	Nombre d'événements organisés	
	Nombre de citoyens impliqués	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

23 – Mobiliser un réseau d’habitants éco-exemplaires



Pour atteindre les ambitions de réduction d’émissions de GES, les collectivités proposeront non seulement une série de mesures structurantes, mais aussi accompagneront les habitants et utilisateurs du Pays à s’engager effectivement dans un changement durable de leur façon de se loger, de se chauffer, de se déplacer, et de consommer. Le passage à l’acte pour lutter contre le changement climatique est rendu particulièrement difficile par le fait même que l’impact des actions individuelles est difficile à visualiser, qu’il n’est perceptible qu’à long terme et de manière diffuse. Il est donc important de donner aux individus des repères leur permettant de visualiser les effets de leurs engagements.

Il est aussi important de démontrer que c’est l’action du plus grand nombre qui permettra d’atteindre le Facteur 4. Au-delà de la promotion de l’engagement individuel, il faut souligner l’intérêt de la constitution d’une communauté d’acteurs engagés.

L’Espace Info Energie lance sur le territoire le dispositif de mobilisation « Familles à énergie positive ». Les familles engagées participent à un concours d’économies d’énergie dont l’objectif est de démontrer qu’il est possible de lutter efficacement contre les émissions de GES. Les foyers se regroupent pour représenter leur ville ou leur quartier et concourir avec l’objectif d’économiser le plus d’énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique.

Les collectivités pourraient se constituer relais du dispositif en s’engageant à diffuser l’information auprès des citoyens.

Objectif général

Stimuler le passage à l’acte des habitants en construisant un réseau social de ménages engagés et mesurer la contribution de ces acteurs pour mettre la collectivité sur la trajectoire du Facteur 4.

Objectif spécifique

Disposer d’un réseau de 30 familles engagées.

Mesures opérationnelles

- Inviter l'espace info Energie (EIE) à présenter le projet de mobilisation.
- Soutenir l'Espace Info Energie en relayant l'information auprès des administrés.
- Aider à la production un bilan annuel et valoriser l'engagement des pionniers.

Axe concerné	Impulser des modes de vie plus responsables	
Pilote/maître d'ouvrage	Espace Info-Energie	
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, intercommunalités, communes volontaires, associations, ADEME	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Présentation et soutien du projet	2012
	Bilan annuel	2012
Budget prévisionnel		
Indicateurs d'activités	Nombre de familles engagées	
Indicateurs d'impacts		
Réduction théorique potentielle des GES	30% de réduction d'émission en 2020 pour les familles concernées pour renforcer l'effet d'entraînement.	

Axe 6 : L'exemplarité des collectivités

24 – Valoriser les initiatives exemplaires des collectivités



En matière d'aménagement du territoire, les concepts d'urbanisation compatibles avec la lutte contre le changement climatique sont méconnus et sources d'inquiétude. « Compacité » et « densité » ne sont pas incompatibles avec « qualité de vie » et « espaces de respiration ». Il s'agit surtout de techniques relevant de savoir-faire urbains qu'il faut promouvoir.

Dans ce cadre, il est proposé de prévoir pour les élus et pour les services en charge de l'urbanisme des collectivités du Pays des visites de projets exemplaires (écoquartiers, jardins partagés). Pour faciliter la mobilisation des élus, des témoignages de projets urbains sur d'autres territoires pourront être organisés.

Il est envisagé d'ouvrir ces visites à d'autres enjeux (chaudières-bois collectives, méthaniseurs, etc.).

Objectif général

Promouvoir une autre vision de l'aménagement du territoire.

Objectif spécifique

Organiser des événements permettant de toucher le plus grand nombre d'élus et de membres du Conseil de Développement.

Mesures opérationnelles

- Repérer les initiatives exemplaires en matière d'aménagement urbain et rural.
- Planifier la sensibilisation de l'ensemble des élus.
- Organiser des témoignages, visites et reportages (papier, radio et TV).

Axe concerné	L'exemplarité des collectivités	
Pilote/maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	
Partenaires	Intercommunalités, communes, Services de l'Etat, CAUE	
Connexions stratégiques	SCoT - PLU	
Calendrier de réalisation	Repérage des initiatives	2013
	Planification	2013/2014
	Sensibilisation des élus par les événements	2014/2015
Budget prévisionnel	Repérage et événements	30 K€
Indicateurs d'activités	Nombre d'événements organisés sur ces enjeux et d'élus sensibilisés	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

25 – Réaliser un Plan de Déplacements Inter-Administrations



Un Plan de Déplacement Inter-Administrations (PDIA) est un outil qui facilite l'organisation des déplacements des agents et élus des collectivités par des modes alternatifs. Il permet de capitaliser sur les actions déjà prises en ce sens comme le Plan de déplacement de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération.

En amont de la mise en œuvre d'une telle politique à l'échelle du Pays, il est proposé dans un premier temps de travailler à l'échelle de La Roche-sur-Yon Agglomération afin de recenser l'ensemble des initiatives prises par les collectivités pour limiter les déplacements de leurs agents et élus en voiture individuelle. Cette base permettrait d'engager les premières réflexions de construction du PDIA à partir d'engagements concrets et adaptés.

Objectif général

Promouvoir en interne l'usage des déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Objectif spécifique

Disposer sous 5 ans d'un PDIA à l'échelle de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Mesures opérationnelles

- o Réaliser un audit des dispositions mises en place dans les collectivités en matière de promotion des déplacements alternatifs.
- o Définir les besoins communs aux collectivités en matière d'organisation et d'équipements.
- o Optimiser le parc de véhicules des collectivités engagées.
- o Prévoir des commandes groupées de vélos, véhicules propres.
- o Repenser les modalités de remboursement des frais de transports des agents.

Axe concerné	L'exemplarité des collectivités	
Pilote/maître d'ouvrage	La Roche-sur-Yon Agglomération	
Partenaires	Communes, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Impuls'Yon, services de l'Etat, Conseil Général de la Vendée, centrale de mobilité	
Connexions stratégiques	Futur Plan de déplacement multimodal, politiques « transports »	
Calendrier de réalisation	Audit	2013
	Définition des besoins	2013
	Réalisation du PDIA	2017
Indicateurs d'activités	Rapports d'études	
Réduction théorique potentielle des GES	A calculer en fonction des dispositions du PDIA	



Parallèlement à la promotion de la campagne Display®, les collectivités pourraient, sur la base des études réalisées par le SyDEV (qui restent à affiner), planifier la rénovation des bâtiments les plus énergivores pour optimiser la dépense publique et renforcer l'efficacité des actions pour le climat.

Pour atteindre les meilleurs objectifs d'efficacité, il est important de systématiser l'approche globale des travaux de rénovation thermique (associer des travaux sur l'enveloppe et sur les équipements de chauffage). La recherche de la meilleure efficacité passe aussi par des innovations en matière d'ingénierie financière pour optimiser l'utilisation des ressources publiques, notamment via des Contrats de Performance Energétique intégrant la conception, la réalisation et la maintenance.

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire subventionne à hauteur de 30% le coût d'investissement de la rénovation si l'opération permet une réduction de 40% des consommations énergétiques (soit le label « BBC rénovation »). Cet objectif ne peut être atteint que si l'on engage un bouquet de travaux (approche globale de la rénovation énergétique).

Il est proposé de concentrer les premiers efforts sur les bâtiments les plus énergivores (par exemple les maisons de retraites) et les actions permettant de réaliser rapidement des premières économies. Cette approche permettrait de donner de la visibilité au programme engagé dans le cadre du Plan Climat. Le SyDEV dispose aujourd'hui des données identifiant les bâtiments sur lesquels les effets de levier sont les plus intéressants et les actions les plus rentables à prioriser.

Objectif général

Diminuer l'impact énergétique et climatique des bâtiments publics.

Objectif spécifique

Rénover progressivement les bâtiments publics.

Mesures opérationnelles

- Planifier en priorisant les premières actions de rénovation sur les bâtiments énergivores.
- Systématiser l'approche globale dans le cadre de la rénovation puis choisir le mode opératoire pour l'étude et les travaux.
- Soutenir financièrement les collectivités engageant des travaux de rénovation en imposant une contrainte de délai de réalisation.
- Finaliser des Contrats de Performance Energétique.

Axe concerné	L'exemplarité des collectivités	
Pilote/maître d'ouvrage	Les communes	
Partenaires	SyDEV, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Intercommunalités, ADEME, Conseil Régional des Pays de la Loire	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Planification Etude et travaux Soutien financier CPE	2012-2013
Indicateurs d'impacts	kWh/m ² avant et après les travaux de rénovation	
Réduction théorique potentielle des GES	Si tous les bâtiments publics du Pays et de ses communes étaient passifs, le Pays économiserait 9300 teqCO ₂ /an, soit 14% des émissions des collectivités (selon le Bilan Carbone® « Patrimoine/Services »).	



Les écoles sont des bâtiments symboliques qui méritent qu'un programme spécifique de rénovation leur soit dédié. L'engagement d'un plan d'action « rénovation énergétique » des écoles du Pays adossée à une action concertée de sensibilisation des élèves du Pays donnerait de la visibilité au Plan Climat du Pays. L'action faciliterait aussi l'engagement des futurs citoyens dans la lutte contre le changement climatique.

L'aide proposée par la Région Pays de la Loire et décrite dans l'action précédente est également applicable aux écoles.

Objectif général

Diminuer l'impact énergétique et climatique des bâtiments publics.

Objectif spécifique

Mettre en évidence l'intérêt de faire converger des travaux de rénovation et la mobilisation des usagers pour donner plus de cohérence à l'action territoriale de lutte contre le changement climatique.

Mesures opérationnelles proposées

- Valoriser les premières actions de rénovation sur les écoles.
- Poursuivre progressivement les travaux.

Axe concerné	L'exemplarité des collectivités	
Pilote/maître d'ouvrage	Les communes	
Partenaires	SyDEV, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Intercommunalités, ADEME, Conseil Régional des Pays de la Loire et associations d'écoles privées	
Connexions stratégiques		
Calendrier de réalisation	Valorisation Etude et travaux	à partir de 2013
Indicateurs d'impacts	kWh/m ² avant et après les travaux de rénovation	
Réduction théorique potentielle des GES	Si tous les bâtiments publics du Pays et de ses communes étaient passifs, le Pays économiserait 9300 teqCO ₂ /an, soit 0.6% des émissions de GES globales.	

28 – Sensibiliser les usagers à la bonne utilisation des bâtiments publics



L'enjeu de cette action est d'informer les élus, les gestionnaires et les usagers des espaces publics des niveaux de consommation des bâtiments qui les accueillent. Elle pourrait être réalisée parallèlement à des actions de rénovation. Le programme Display® proposé contribuerait à cette information. Outre cet affichage, un guide des bonnes pratiques en matière de gestion énergétique pourrait être réalisé.

Par ailleurs, la Ville de La Roche-sur-Yon indique dans la convention de mise à disposition d'équipements aux associations le coût du bien qu'elle prête. Il est proposé ici d'étendre cette pratique en spécifiant dans les conventions de mise à disposition les coûts liés à la consommation énergétique et le niveau optimal de consommation de l'équipement.

Objectif général

Diminuer l'impact des bâtiments publics.

Objectif spécifique

Conventionner l'usage des bâtiments intégrant des objectifs d'économie d'énergie.

Mesures opérationnelles proposées

- Réaliser un guide des bonnes pratiques adapté aux différents types de bâtiments publics à l'attention des usagers.

Axe concerné	L'exemplarité des collectivités	
Pilote/maître d'ouvrage	Les communes	
Partenaires	Intercommunalités, Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, SyDEV, Espace Info Energie, ADEME	
Connexions stratégiques	Campagne Display®	
Calendrier de réalisation	Guide des bonnes pratiques	2015
Indicateurs d'activités	Réalisation du guide	
Réduction théorique potentielle des GES	Non chiffrable	

29 – Diminuer l'impact de l'éclairage public



Le SyDEV propose aux collectivités la mise en œuvre d'un schéma d'efficacité de l'éclairage public, le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière). Le Plan Climat pourrait faciliter la réalisation d'un SDAL propre à chaque collectivité du Pays.

Il s'agirait, dans un premier temps et en amont de la mise en place d'un SDAL, de communiquer auprès des habitants sur les modifications qu'engendreraient ce SDAL afin de dépasser certains points de blocage (extinction de certains points lumineux la nuit par exemple).

Exemple de réalisation, il est d'ores et déjà proposé d'installer des lampadaires communicants² sur le territoire du Pays.

Objectif général

Diminuer la facture électrique des collectivités.

Objectif spécifique

Déployer des SDAL dans l'ensemble de collectivités du Pays.

Mesures opérationnelles proposées

- Planifier le déploiement des SDAL dans les collectivités.
- Engager l'installation de lampadaires communicants.
- Réaliser des campagnes de communication.

Axe concerné	L'exemplarité des collectivités	
Pilote/maître d'ouvrage	Communes et intercommunalités	
Partenaires	SyDEV	
Calendrier de réalisation	Planification des SDAL	2012
	Engager l'installation de technologies innovantes	Selon planification
	Campagnes de communication	Selon déploiement
Indicateurs d'activités	Nombre de SDAL déployés	
Réduction théorique potentielle des GES	Réduction d'émissions de GES négligeables du fait du mix énergétique français	

²Un lampadaire communicant se met en activité par le biais d'un détecteur de mouvement. Surtout, il « communique » les informations de présence d'un individu aux autres lampadaires qui s'allument à leur tour.

Délibération du Comité Syndical validant le Plan Climat Energie Territorial du Pays Yon et Vie

Affiché le 23 MAI 2012
Retiré le - 7 AOUT 2012

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Syndicat Mixte
du Pays Yon et Vie

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Sous la présidence de Monsieur Jacques AUXIETTE

Membres représentants de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et de La Roche/Yon Agglomération.

Titulaires présents : AUVINET Yves - AUXIETTE Jacques - BATIOU Jean-Louis - BLE Eliane - CHABOT Jean-Marie - CHANTECAILLE Martine - DINEL Patrick - DURQUETY Mathieu - GABORIAU Philippe - GABORIEAU Roger - GAGNIER Alain - GARNON Emmanuel - GRIVEL Françoise - LARDIERE Jean - LIMOUZIN Joël - LOISY Dominique - MANDELLI Didier - MANDIN Marie-Noëlle - PEROYS Jacques - PERRIN Bernard - PERROCHEAU Henri - PLISSON Régis - REGNAULT Pierre - RIVOISY Gérard - ROTUREAU Jacky - ROULEAU Yves - SOULARD Joël.

Absents donnant pouvoir :

BULTEAU André à PERROCHEAU Henri - FAVREAU Laurent à CHABOT Jean-Marie - FOUNINI Caroline à ROULEAU Yves - GUERINEAU Jean-Michel à PLISSON Régis - GUIBERT Lisiane à GRIVEL Françoise - GUYAU Annie à BATIOU Jean-Louis - HENRY Yannick à DURQUETY Mathieu - HERVOUET Daniel à MANDELLI Daniel - IBARRA Stéphane à DINEL Patrick - LEBOEUF Angie à CHANTECAILLE Martine - LUCAS Francis à SOULARD Joël - PLISSONNEAU Gilles à RIVOISY Gérard - VALIN Anne à MANDIN Marie-Noëlle - VIGNAULT Françoise à REGNAULT Pierre - YOU Patrick à AUXIETTE Jacques.

Absents : DARNICHE Philippe - DAVID Yannick - HELARY Yann - RENAUD Jean-Pierre - ROY Luc - SOUCHARD Maryse.

Secrétaire de séance : CHANTECAILLE Martine.

N°1 Validation du Plan Climat Energie Territorial du Pays Yon et Vie

Le Pays Yon et Vie s'est engagé en 2009 dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial. Après la réalisation d'un Bilan Carbone, il a choisi d'associer un maximum d'acteurs (élus, entreprises, associations, acteurs institutionnels, habitants...) aux réflexions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et mieux adapter le territoire aux conséquences prévisibles du changement climatique. Cette consultation a permis, lors des ateliers thématiques, un foisonnement d'idées et d'initiatives.

A l'issue de cette démarche, un pré-projet de programme d'actions a été élaboré puis soumis aux principaux acteurs compétents pour le mettre en œuvre aux côtés du Pays, en l'occurrence La Roche sur Yon Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne. L'agglomération est d'ailleurs tenue, aux termes de la loi Grenelle 2, de réaliser un Plan Climat avant le 31 décembre 2012, tout comme la Ville de La Roche sur Yon dans son Agenda 21.

Ces acteurs essentiels du Plan Climat ont donc intégré, en les adaptant à leurs volontés politiques et à leurs moyens, une grande partie des propositions du programme d'actions.

Les actions sont classées selon les axes stratégiques mis en évidence lors de la concertation. A l'intérieur de ces axes, les fiches-actions ont été remodelées en fonction des échanges entre le Pays et les intercommunalités, chacune d'entre elles définissant un maître d'ouvrage et des partenaires potentiels, les 3 principaux maîtres d'ouvrage étant le Pays, La Roche sur Yon Agglomération seule, ou les 2 intercommunalités.

Ce programme, qui est soumis à la validation du Comité Syndical, comporte 29 actions et s'organise autour de 6 axes :

1. Penser le territoire de demain
2. Construire la mobilité alternative
3. Structurer un parc bâti moins énergivore
4. Vers une politique énergétique territoriale
5. Impulser des modes de vie plus responsables
6. L'exemplarité des collectivités du Pays

Il est proposé au Comité Syndical :

- ♦ de valider le Plan Climat Energie Territorial tel qu'il ressort des échanges entre le Syndicat Mixte et les intercommunalités,
- ♦ de transmettre ce document à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Président du Conseil Régional et à Madame la Directrice de l'ADEME.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, adopte cette question à l'unanimité.

Préfecture de la Vendée

21 MAI 2012

Courrier Arrivé

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT DU SYNDICAT
Jacques AUXIETTE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON ET VIE - 15, Rue Pierre Bérégovoy
85000 LA ROCHE SUR YON
06 98 77 - FAX 02 51 08 84 53

PCET Crédits photos (n°fiches)

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie : S. Daupley (2, 6, 14) – J. Tougeron (4, 7, 10, 11, 16, 19, 20, 25, 27)

Photothèque Ville de La Roche-sur-Yon : C. François (3, 5, 8, 12, 21) – Direction Technique des Bâtiments (15, 17, 26)

AURAN : (1, 24)

Livre Blanc – Gimélec (18)

SyDEV P. Baudry 2010 – Photographe (28, 29)